



# Nos voisins :

Panorama des programmes et projets régionaux  
dans les pays d'Europe orientale



# 2010



## L'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)



## Travailler Ensemble

# 2010



Pour plus d'informations :

**EuropeAid:**

[http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/enpi-east/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/enpi-east/index_fr.htm)

**Centre d'information de l'IEVP :** <http://www.enpi-info.eu>



**Introduction générale.....4**

**Gestion des frontières.....7**

- Mission européenne d'assistance à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine (EUBAM) .....8
- Soutien aux systèmes de gestion intégrée des frontières dans le Caucase du Sud (SCIBM) .....9

**Économie.....11**

- East-Invest – Soutien au secteur des PME ..... 12

**Énergie .....13**

- Renforcement du Secrétariat technique d'INOGATE pour soutenir l'Initiative de Bakou ..... 14
- Développement des capacités pour les régulateurs de l'énergie d'Europe orientale et d'Asie centrale (INOGATE) .... 15
- Investissements dans l'efficacité énergétique en Ukraine et en Moldavie (INOGATE) ..... 16
- Initiative pour les économies d'énergie dans le secteur de la construction en Europe orientale et en Asie centrale (INOGATE)..... 17
- Harmonisation des normes en matière d'électricité (INOGATE) ..... 18
- Harmonisation des normes gazières et pétrolières (INOGATE) ..... 19
- Projet de pré-investissement pour le corridor gazier à travers la mer Caspienne et mer Noire (INOGATE)..... 20
- Sécurité et sûreté des principales infrastructures de transit gazier en Europe orientale et dans le Caucase (INOGATE)..... 21
- Soutien à l'intégration des marchés de l'énergie et aux énergies renouvelables, SEMISE (INOGATE) ..... 22

**Transport.....23**

- Sécurité et sûreté de l'aviation civile (TRACECA) ..... 24
- Centres logistiques internationaux (TRACECA) ..... 25
- Sécurité et sûreté du transport terrestre (TRACECA) ..... 26
- Sécurité maritime – Mer Noire et mer Caspienne (TRACECA) ..... 27
- Autoroutes de la mer – Mer Noire et mer Caspienne (TRACECA) ..... 28
- Renforcement de la capacité de formation en transport (TRACECA)..... 29
- Dialogue dans le transport et interopérabilité des réseaux (TRACECA) ..... 30

**Environnement.....31**

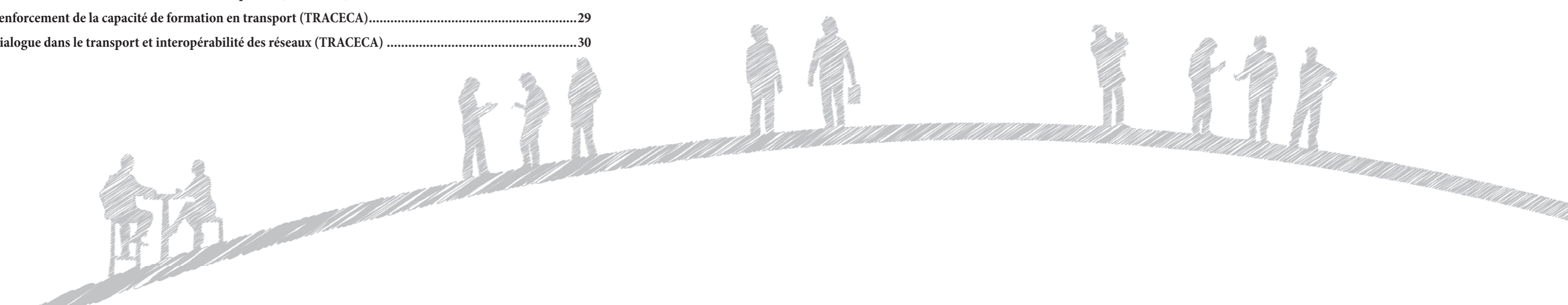
- Protection civile (PPRD Est)..... 32
- Fonds d'investissement dans le domaine de l'eau et des systèmes sanitaires..... 33
- Coopération environnementale pour la mer Noire ..... 34
- Programme pour l'application des lois et la gouvernance forestières (FLEG, Forest Law Enforcement and Governance)..... 35
- Soutien à la mise en œuvre du protocole de Kyoto (SKPI, Support to Kyoto Protocol Implementation)..... 36
- Exploitation intégrée et durable des steppes eurasiennes ..... 37
- Gestion fluviale transfrontalière pour le fleuve Kura - Phase II..... 38
- Gouvernance en matière d'eau dans les pays EECCA de l'Ouest..... 39

**Dimension sociale et humaine .....41**

- CIUDAD – Développement urbain durable ..... 42
- Programme culturel du partenariat oriental – Partie I ..... 43
- Erasmus Mundus II – Action 2: Partenariats ..... 44
- Programme régional d'information et communication ..... 45
- TEMPUS IV pour l'enseignement supérieur..... 46

**Instruments de coopération internationale.....47**

- Coopération transfrontalière..... 48
- FIV, SIGMA, TAIEX, Instrument de jumelage..... 51



## Programmes régionaux dans les pays d'Europe orientale

### Historique des relations

Depuis son élargissement en 2004 et 2007, l'UE approfondit sa relation avec les pays situés à ses frontières orientales, dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage (PEV). Sont concernés : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, de même que le Belarus, qui peut devenir un partenaire à part entière s'il prend des mesures concrètes pour s'engager sur la voie de la démocratisation, du respect des droits de l'Homme et du respect de l'État de droit.

La PEV entend rapprocher ces pays voisins de l'UE et soutenir leurs efforts en matière de réformes économiques, sociales et politiques. De plus, six d'entre eux – à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Belarus, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine – participent à une des initiatives les plus récentes de l'UE dans le domaine des relations extérieures : le Partenariat oriental (PO). Chacun d'entre eux, à l'exception du Belarus, a signé un Accord de Partenariat et de Coopération (APC), qui fixe le cadre politique et juridique de la coopération. Avec la Russie, l'UE a signé un Partenariat stratégique distinct. Tous ces pays bénéficient de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP), l'instrument financier qui transforme les décisions prises au niveau politique en actions sur le terrain.

Le dialogue entre l'UE et ses voisins orientaux est garanti par des institutions conjointes créées en vertu des APC, la plus haute de ces institutions étant le Conseil de coopération. Dans le cas de la Russie, il s'agit du Conseil permanent de partenariat.

La PEV vise à éviter l'émergence de nouvelles lignes de fracture entre l'UE élargie et ses voisins en renforçant la prospérité, la stabilité et la sécurité des partenaires et de l'UE. Elle est la toute première politique de l'UE qui s'adresse aux voisins orientaux, parallèlement à sa composante méridionale couvrant le pourtour méditerranéen.

À l'exception du Belarus, chaque pays partenaire de la PEV a un Plan d'Action qui énonce les objectifs de réformes stratégiques. L'UE négocie avec l'Ukraine un Accord d'association qui remplacera

l'APC actuel. Dans le cadre du PO, un renforcement similaire des accords est suggéré à tous les partenaires lorsqu'ils sont en mesure d'accepter cette offre. Les six pays du PO ont un Document de stratégie de pays, qui expose les priorités bilatérales actuelles, et un Programme indicatif national (PIN) adopté conjointement.

La Russie a choisi de ne pas prendre part à la PEV. Définie comme un partenariat stratégique, sa relation avec l'UE s'inspire de la PEV, mais s'articule autour d'axes différents, à savoir « les quatre espaces communs » (Espace économique commun, espace commun de liberté, de sécurité et de justice, espace commun de coopération en matière de sécurité extérieure et espace commun pour la recherche, l'éducation et la culture).

### Coopération régionale

Comme les défis auxquels sont confrontés les pays de cette région (instauration de corridors transnationaux, gestion des fleuves et bassins transfrontaliers, lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée transnationale) ont, par essence, une dimension transnationale, une coopération régionale permettra d'y apporter une meilleure réponse.

Le choix des projets régionaux reflète les domaines prioritaires de coopération tels que définis dans les décisions stratégiques de l'UE. Les principaux domaines de coopération avec les partenaires orientaux sont les transports, l'énergie, la gestion durable des ressources naturelles, la gestion des frontières et des migrations, la douane et la lutte contre la criminalité organisée transnationale, les activités entre les peuples, les mines anti-personnel, les débris de guerre explosifs, les petites armes et les armes légères.

Les projets sont financés par l'IEVP, le principal instrument financier de coopération par lequel une assistance est octroyée aux pays couverts par la PEV et à la Russie.

La coopération régionale a un impact stratégique dans la mesure où elle aborde des problèmes communs à plusieurs partenaires orientaux. Les

Programmes régionaux font office de forum de dialogue, rassemblant des représentants des pays partenaires autour de la même table, parfois malgré des divergences manifestes, et favorisant discussions, échanges de vues et d'expériences.

Des préoccupations communes au sujet des ressources en eau, par exemple, ont réuni trois pays partenaires du sud du Caucase dans un projet financé par l'UE : la gestion transfrontalière du bassin fluvial de la Koura. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau de la Koura, qui unit la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan dans un écosystème couvrant un vaste territoire compris entre la mer Noire et la mer Caspienne.

Un autre projet financé par l'UE, la Collaboration environnementale régionale pour la mer Noire, a amené la Géorgie, la Moldavie, la Russie et l'Ukraine à unir leurs forces pour combattre la dégradation environnementale de la mer Noire et de ses principaux affluents. Il a déjà permis entre autres de réaliser une importante étude de fond qui servira de base à la création d'une zone marine protégée (ZMP) dans la baie de Karkinit, au nord-ouest de la Crimée.

Les autres programmes qui s'appliquent aussi aux pays partenaires orientaux sont, notamment l'Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH), les programmes d'éducation TEMPUS IV pour l'Enseignement supérieur et Erasmus Mundus II, ainsi que le 7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche de l'UE (PC7).

Dans sa volonté de soutenir la coopération régionale avec ses voisins orientaux et entre ceux-ci, l'UE a adopté plusieurs grandes initiatives de politique afin d'aider ces pays à relever des défis communs. La dernière en date, le Partenariat oriental (PO), lancé au printemps 2009, prévoit un renforcement du dialogue politique des pays partenaires avec l'UE. Le PO entend stimuler les réformes politiques et socio-économiques des pays partenaires en facilitant le rapprochement et la convergence de leurs réglementations avec celles de l'UE.

La Dimension septentrionale constitue une autre initiative régionale importante, qui réunit l'UE, la Norvège, l'Islande et la Russie. Elle cible les défis environnementaux et encourage la coopération économique et les contacts entre les peuples dans le Nord de l'Europe.

Pour résoudre les problèmes dans la région de la mer Noire, où plusieurs conflits non résolus et l'état de l'environnement suscitent de graves préoccupations, l'UE a proposé une politique destinée à encourager la coopération entre les États littoraux, intitulée Synergie de la mer Noire (BSS, Black Sea Synergy). Lancée en 2008, cette initiative associe tous les partenaires orientaux de la PEV, à l'exception du Belarus, ainsi que la Russie et la Turquie.

### Principal donateur

Principal donateur de la région, l'UE fournit la majeure partie de son soutien régional par le biais de l'Office de coopération EuropeAid de la Commission européenne. Pour la période 2007-2013, le Partenariat de l'UE avec les voisins orientaux est financé via l'IEVP, pour lequel une dotation totale de 12 milliards d'euros est prévue, dont environ 10% sont attribués à des projets régionaux.

L'IEVP permet à chaque pays de décider de ses propres objectifs en concertation avec l'UE. Certains pays veulent s'orienter vers le libre-échange, tandis que d'autres souhaitent, par exemple, collaborer en matière d'infrastructures, de problèmes environnementaux ou énergétiques, resserrer les liens culturels ou stimuler les échanges d'étudiants, de journalistes ou d'autres professions.

L'Union Européenne s'est engagée à approfondir cette coopération par le biais de ses programmes régionaux ainsi qu'en fournissant la plate-forme nécessaire au maintien d'un dialogue continu.

Cette publication brosse un panorama des projets financés, illustrant ainsi l'intensité de ce partenariat. Elle montre aussi comment la coopération régionale engage les pays voisins sur la voie d'un dialogue constructif et contribue à bâtir un espace de paix, de sécurité et de prospérité.

## Gestion des frontières

L'UE aide activement ses voisins orientaux à s'attaquer aux questions en rapport avec la migration légale et illégale de biens et de personnes. En effet, dans cette région, certaines sections de frontière ne sont pas encore correctement contrôlées. EUBAM est l'un des projets soutenus à cette fin, depuis 2005, par le biais du programme régional. La mission de l'UE d'assistance à la frontière entre l'Ukraine et la Moldavie contribue à améliorer les qualifications et les méthodes de travail des gardes-frontières et des agents douaniers des deux pays et s'emploie à réduire de manière significative les mouvements clandestins de marchandises, notamment en direction et en provenance de la région de Transnistrie en République de Moldavie.

Un autre projet, SCIBM, contribue au développement de systèmes de gestion intégrée des frontières dans les pays du Caucase du Sud. Par le biais de points-pilotes de passage frontalier, il soutient les activités aux frontières, dans des domaines comme les contrôles mobiles (train et ferry-boat) et la mise en œuvre de systèmes d'échange d'informations sur les risques.

### **Les projets financés sur les suivants :**

- Mission européenne d'assistance à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine (EUBAM)
- Soutien aux systèmes de gestion intégrée des frontières dans le Caucase du Sud (Support to Integrated Border Management Systems in the South Caucasus - SCIBM)



## Mission européenne d'assistance à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine (EUBAM)

EuropeAid

Renforce les capacités des services douaniers et de gardes-frontières, soutient le développement des capacités d'analyse des risques et améliore la coopération avec d'autres agences répressives par le biais du suivi, de formations et de conseils

Budget € 24 millions, auxquels s'ajoutent les contributions en nature des États membres (86 experts détachés)  
Durée 2007-2009

Pays participants : Moldavie, Ukraine

### Objectifs

La **Mission européenne d'assistance à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine (EUBAM)** aide les deux pays à harmoniser et moderniser leurs normes et procédures de gestion frontalière conformément aux normes européennes. Cette mission vise également à renforcer les capacités professionnelles des services douaniers et de garde-frontières moldaves et ukrainiens au plan opérationnel. En outre, elle apporte son soutien au développement des capacités d'analyse des risques et à l'amélioration de la coopération

transfrontalière entre les services douaniers et de gardes-frontières et avec d'autres autorités responsables pour le maintien de l'ordre public et pour le respect de la loi.

### Concrètement ?

EUBAM travaille avec la Moldavie et l'Ukraine sur leurs normes et procédures de gestion des frontières en observant ce qui se passe aux frontières et en offrant des formations à l'extérieur et des conseils aux agents chargés du contrôle des frontières. Des visites d'étude leur sont également proposées.

La mission s'emploie également à renforcer les capacités de ces agents à effectuer des contrôles douaniers et frontaliers efficaces et à améliorer la surveillance aux frontières tout en apportant un soutien dans le domaine de la prévention de la traite des êtres humains et du trafic de marchandises. Cette mission a déployé plus de 200 de ses agents le long des 1.222 km de la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine. Par ses activités, la Mission contribue à un règlement pacifique du conflit transnistrien au sein de la République de Moldavie.

Site Internet : <http://www.eubam.org/>

### Actions en bref

- Déploie plus de 200 agents de l'EUBAM, parmi lesquels des experts douaniers et des gardes-frontières des 22 États membres de l'UE, de Moldavie et d'Ukraine.
- Assure la formation du personnel des services douaniers et de garde-frontières de Moldavie et d'Ukraine.
- Organise des visites d'étude dans l'UE et dans les pays tiers.
- Fournit expertise et conseil sur les questions douanières spécifiques en rapport avec la région moldave de Transnistrie.

## Soutien aux systèmes de gestion intégrée des frontières dans le Caucase du Sud (SCIBM)

EuropeAid

Soutient l'introduction des principes européens de gestion intégrée des frontières en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie et encourage la coopération, facilitant ainsi les déplacements tout en renforçant la sécurité

Budget € 6 millions

Durée 2009-2012

Pays participants : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie

### Objectifs

Ce projet vise à faciliter la circulation des personnes et des marchandises dans les États sud-caucasiens d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie. Il s'emploie dans le même temps à sécuriser les frontières en améliorant la coopération interagences, bilatérale et régionale dans le domaine de la gestion des frontières, aussi bien au Caucase du sud qu'entre les pays de la région, ainsi qu'entre ces pays, les États membres de l'UE et d'autres acteurs internationaux.

Ce projet est mis en œuvre par le PNUD en coopération avec les agences frontalières lituaniennes, polonaises, lettones

et estoniennes, l'ICMPD et le gouvernement français.

### Concrètement ?

Le projet encourage un renforcement de la coopération entre les agences d'un pays, par exemple entre les gardes-frontières et les autorités douanières, ainsi qu'avec les agences des pays voisins, sur la base des principes de la gestion européenne intégrée des frontières. Les procédures sont ainsi mieux harmonisées, et l'information circule mieux, ce qui facilite le franchissement des frontières tout en garantissant la sécurité. Un bureau est ouvert dans chaque pays, et un coordinateur central est basé à Tbilisi. Afin de faciliter le travail en dépit

des tensions politiques entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, le projet a opté pour une structure à trois niveaux : activités de formation communes aux trois pays, activités bilatérales entre la Géorgie et l'Arménie d'une part et la Géorgie et l'Azerbaïdjan d'autre part, et modules nationaux spécifiques dans chaque pays.

Le projet a également lancé des point-pilotes de passage frontalier pour réaliser des activités aux frontières dans des domaines comme les contrôles mobiles (train et ferry-boat) et la mise en œuvre de systèmes d'échanges d'information sur les risques.

Site Internet : prochainement

### Actions en bref

- Organise une formation commune de niveau d'encadrement dans le domaine de la gestion intégrée des frontières.
- Organise des activités nationales pour faciliter le développement ou renforcer les stratégies de gestion intégrée des frontières, adaptées aux besoins de chaque pays.
- Promeut l'amélioration de la coopération bilatérale entre la Géorgie et l'Arménie d'une part, et la Géorgie et l'Azerbaïdjan d'autre part dans le domaine des déclarations d'entrée et de sortie, de l'analyse des risques, des normes de contrôle primaire et secondaire, de l'identification des documents frauduleux.
- Lance des points-pilotes de passage frontalier qui mettent en œuvre les activités.

# Economie

## Energie

## Transport

## Environnement

### Economie

Le Partenariat oriental entend, entre autres, intégrer graduellement les pays voisins dans l'économie de l'Union Européenne. Cette dernière encourage les partenaires à mettre sur pied un réseau de libre-échange entre eux et soutient des programmes de développement économique et social, en particulier ceux qui tentent de résoudre les grandes disparités économiques et sociales observées dans ces pays.

Une des initiatives phares du Partenariat oriental vise à promouvoir une facilité de crédit pour les petites et moyennes entreprises (PME). C'est aussi un des principaux objectifs du Programme régional de l'UE, qui finance un projet destiné à soutenir le développement économique de la région et à améliorer son environnement commercial par une mise en réseau accrue entre les partenaires orientaux eux-mêmes et entre ceux-ci et l'UE et par un soutien aux PME.

**Le projet financé est :**

- East-Invest – Soutien au secteur des PME



## East-Invest – Soutien au secteur des PME

Soutient le développement économique et facilite les échanges commerciaux régionaux en contribuant à améliorer l'environnement commercial, la priorité étant accordée aux PME et aux mises en réseau

Budget € 7 millions

Durée 2009–2012

Pays participants : Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Ukraine

### Objectifs

Ce projet vise à soutenir le développement économique de la région et à améliorer son environnement commercial en bâtissant, dans des secteurs prioritaires, des réseaux entre les partenaires orientaux eux-mêmes et entre ceux-ci et l'UE et en élaborant des mécanismes destinés à encourager les flux d'Investissements étrangers directs (IED).

East-Invest soutient également les petites et moyennes entreprises (PME) dans leur processus d'internationalisation, améliore leur mise en réseau et facilite leur développement commercial.

### Concrètement ?

Ce projet entend renforcer le dialogue public-privé. Dans le mécanisme de mise en réseau, le projet va ainsi intégrer des PME et des facilitateurs du commerce ainsi que des facilitateurs pour les PME sélectionnés dans le secteur public. Il soutient en outre l'échange des meilleures pratiques et l'établissement de liens entre l'UE et les entreprises du voisinage oriental, avec pour buts ultimes la signature d'accords de coopération commerciale, l'instauration d'échanges mutuels, de transferts de technologie, de procédures douanières et de normes pour les produits et la réalisation d'investissements. Ce projet offre une

assistance technique aux PME et à des organismes du secteur public et met en œuvre cinq instruments spécifiques pour atteindre ses buts, à savoir la facilité d'assistance technique pour les PME, la facilité d'assistance technique pour les foires commerciales, la facilité d'entreprises pour les PME, la facilité d'assistance technique pour les facilitateurs du commerce (opérateurs) et la facilité d'échanges institutionnels.

Deux réseaux d'entreprises sont au cœur d'East-Invest : l'un dans l'UE (EURONET) et l'autre, dans la région du voisinage oriental (EAST-NET).

Site Internet : prochainement

### Actions en bref

- Consolide et installe des réseaux de soutien aux PME dans EAST-NET et EURONET.
- Organise des réunions de liaison entre l'UE et des PME orientales pour amorcer des partenariats.
- Fournit une assistance technique aux PME au sein d'EAST-NET afin d'améliorer leur mise en réseau et leurs compétences et opportunités commerciales.
- Offre une assistance technique aux facilitateurs du commerce au sein d'EAST-NET afin de développer leurs capacités et leurs opportunités de soutenir un réseau de PME.
- Soutient les organes du secteur public dans leurs tentatives de créer un environnement plus favorable aux PME.

# Economie

## Energie

## Transport

## Environnement

### Energie

La coopération entre l'UE et ses voisins orientaux dans le secteur de l'énergie vise, d'une part, à soutenir les efforts destinés à améliorer l'utilisation des importantes sources énergétiques de cette région et, d'autre part, à répondre aux besoins énergétiques croissants de l'UE.

Un des programmes les plus importants financés dans le cadre de la coopération régionale de l'UE est INOGATE, destiné spécifiquement à soutenir l'**Initiative de Bakou**. Ce vaste programme international de coopération en matière d'énergie rassemble l'Union européenne, les États littoraux de la mer Noire et de la mer Caspienne et leurs pays voisins, qui ont convenu de collaborer en vue d'atteindre les quatre grands objectifs suivants :

- faire converger les marchés énergétiques ;
- améliorer la sécurité énergétique ;
- soutenir un développement énergétique durable ;
- attirer les investissements.

INOGATE est une plate-forme de coopération entre experts techniques et décideurs politiques. Ce programme englobe aussi plusieurs projets, dont un secrétariat technique et d'autres organes qui s'emploient à harmoniser les normes concernant le gaz, le pétrole et l'électricité, à assurer la sécurité des infrastructures gazières et à soutenir l'intégration des marchés de l'énergie et les énergies renouvelables. Certains de ces projets s'étendent à des pays d'Asie centrale, qui participent à leurs travaux.

#### Voici les projets financés :

- Renforcement du Secrétariat technique d'INOGATE pour soutenir l'Initiative de Bakou
- Renforcement des capacités pour les régulateurs de l'énergie d'Europe orientale et d'Asie centrale
- Investissements dans l'efficacité énergétique en Ukraine et en Moldavie
- Initiative axée sur les économies d'énergie dans le secteur de la construction en Europe orientale et en Asie centrale
- Harmonisation des normes en matière d'électricité
- Harmonisation des normes concernant le gaz et le pétrole
- Projet de pré-investissement pour le Corridor gazier sur l'axe Caspienne-mer Noire
- Sécurité et sûreté des principales infrastructures de transit gazier
- Soutien à l'intégration du marché de l'énergie et aux énergies renouvelables, SEMISE

Les projets INOGATE se rapportant exclusivement aux pays d'Asie centrale sont mentionnés sur le site Internet du programme <http://www.inogate.org/>



## Renforcement du Secrétariat technique d'INOGATE pour soutenir l'Initiative de Bakou

Le Secrétariat technique d'INOGATE gère le mécanisme régional de coordination du Programme INOGATE et stimule ainsi la coopération en matière énergétique entre l'UE, les États littoraux de la mer Noire et de la mer Caspienne et leurs pays voisins.

Budget € 2,9 millions

Durée 2009-2012

**Pays participants :** Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Ukraine, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan

### Objectifs

Ce projet vise à poursuivre et à étendre les services fournis par le Secrétariat technique d'INOGATE (ITS) en vue d'améliorer la capacité générale du programme INOGATE à réaliser les objectifs définis dans l'Initiative de Bakou (convergence des marchés de l'énergie, amélioration de la sécurité énergétique, soutien au développement des énergies renouvelables et capacité d'attirer les investissements) ainsi que tout objectif futur susceptible d'être énoncé dans ce cadre.

### Concrètement ?

Le projet actuel poursuit le travail de soutien au Secrétariat technique d'INOGATE, basé à Kiev et possédant une succursale à Tbilissi. Il s'emploie à renforcer les activités de communication de l'ITS et poursuit un programme de travail détaillé, dressant un inventaire de toutes les actions des projets INOGATE pour la période 2009-2010, inventaire à réviser tous les six mois.

Le Secrétariat technique facilite en outre la coopération entre les projets INOGATE. Il a ainsi

permis à des représentants des régulateurs de l'énergie de siéger aux côtés de représentants des ministères et d'autres instances publiques pertinentes dans les Groupes de travail d'INOGATE. Il continue à étoffer le portail Internet d'INOGATE ([www.inogate.org](http://www.inogate.org)).

**Site Internet :** [http://www.inogate.org/inogate\\_programme/inogate\\_projects/ongoing-inogate-projects/inogate\\_programme/inogate\\_projects/ongoing-inogate-projects/strengthening-inogate-technical-secretariat-its-05201](http://www.inogate.org/inogate_programme/inogate_projects/ongoing-inogate-projects/inogate_programme/inogate_projects/ongoing-inogate-projects/strengthening-inogate-technical-secretariat-its-05201)

### Actions en bref

- Coordonne et soutient le réseau des Coordinateurs nationaux et des membres des Groupes de travail d'INOGATE, y compris l'organisation de ses réunions.
- Prépare et organise des événements tels que des ateliers, des discussions thématiques et des conférences de haut niveau.
- Surveille les faits nouveaux sur les marchés de l'énergie de l'UE et des pays partenaires.
- S'emploie à assurer la diffusion d'informations, la promotion et la mise en réseau, gère le portail Internet d'INOGATE, publie un bulletin d'information électronique, réalise des publications et du matériel promotionnel et organise des séances d'information.
- Fournit un soutien à la Commission européenne pour la coordination générale et le développement du Programme INOGATE.

## Développement des capacités pour les régulateurs de l'énergie d'Europe orientale et d'Asie centrale (INOGATE)

Soutient des pratiques de régulation de l'énergie harmonisées et saines dans les pays partenaires d'INOGATE

Budget € 3,3 millions

Durée 2009-2010

**Pays participants :** Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Ukraine, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan

### Objectifs

Ce projet vise à promouvoir et préconiser de bonnes et saines pratiques de régulation de l'énergie dans les pays partenaires du Programme INOGATE et à harmoniser ces pratiques entre ces pays. Il permet le transfert des meilleures pratiques de l'UE et le renforcement de la coopération entre les pays concernés.

Il entend aussi sensibiliser aux buts et avantages d'organisations indépendantes de régulation de l'énergie les décideurs des pays partenaires, au niveau ministériel.

### Concrètement ?

Ce projet aide les gouvernements à améliorer la cohérence générale de leurs politiques énergétiques et à mieux intégrer les outils de régulation dans les stratégies et politiques sectorielles. Il encourage l'instauration d'un environnement de réglementation commun et contribue à une compréhension commune des questions et pratiques de réglementation et de marché, sur la base des principes de l'UE. Il contribue à améliorer l'efficacité organisationnelle des régulateurs de l'énergie, notamment par l'introduction de meilleures

pratiques tarifaires, compatibles avec les méthodes internationales.

Il aide les partenaires à mettre en œuvre des réformes de la réglementation et à accroître leurs responsabilités en matière de réglementation. Il contribue en outre à modifier les attitudes du public en sensibilisant les groupes cibles secondaires, à savoir les associations de défense de consommateurs, les instituts de recherche et les universités, ainsi que la presse.

**Site Internet :** [http://www.inogate.org/inogate\\_programme/inogate\\_projects/ongoing-inogate-projects/capacity-building-energy-regulators-eastern-46112](http://www.inogate.org/inogate_programme/inogate_projects/ongoing-inogate-projects/capacity-building-energy-regulators-eastern-46112)

### Actions en bref

- Création d'un réseau pour les échanges d'informations et l'assistance entre régulateurs de l'énergie.
- Transfert d'informations et de bonnes pratiques entre régulateurs de l'énergie et représentants des ministères.
- Aide aux pays partenaires pour la mise en œuvre des réformes de la réglementation, y compris la création d'organes de réglementation indépendants.
- Sensibilisation d'un public cible plus large, notamment les consommateurs, les instituts de recherche et les universités ainsi que les médias.

## Investissements dans l'efficacité énergétique en Ukraine et en Moldavie (INOGATE)

Soutient l'Initiative pour l'énergie durable de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), qui instaure des facilités de crédit pour les énergies renouvelables par le biais d'intermédiaires financiers locaux.

Budget € 9,5 millions

Durée 2006-2011

Pays participants : Moldavie, Ukraine

### Objectifs

Ce projet vise à ouvrir la voie à de solides projets d'investissements dans l'efficacité énergétique en Ukraine et en Moldavie par l'instauration de lignes de crédit dans des banques locales appropriées. Il encourage les réactions en chaîne dans les secteurs bancaire et industriel et dans les ménages.

### Concrètement ?

Il verse une contribution financière aux facilités de prêts de la BERD qui soutiennent

les investissements dans l'efficacité énergétique et dans des énergies renouvelables en Ukraine et en Moldavie, dans le cadre de l'Initiative pour l'énergie durable de la BERD. Cette contribution finance une assistance technique chargée de repérer les projets éligibles pour les soumettre aux banques intermédiaires locales et offre à ces dernières des mesures incitatives en faveur des projets.

Les projets financés dans le cadre de ces facilités de crédit

visent à réduire la dépendance énergétique et à améliorer la sécurité de l'approvisionnement énergétique dans les pays concernés en favorisant l'efficacité énergétique, en particulier dans les petites et moyennes entreprises, et en encourageant l'utilisation des énergies renouvelables par l'industrie et par les ménages.

Site Internet : [http://www.inogate.org/inogate\\_programme/inogate\\_projects/ongoing-inogate-projects/identification-and-promotion-energy-efficient-40318](http://www.inogate.org/inogate_programme/inogate_projects/ongoing-inogate-projects/identification-and-promotion-energy-efficient-40318)

### Actions en bref

- Met à disposition des ressources financières pour l'assistance technique et verse des primes pour soutenir des projets axés sur l'efficacité énergétique et sur les énergies renouvelables, dans le cadre des facilités de crédit de la BERD.
- Fournit aux bénéficiaires potentiels un soutien technique, financier, juridique et environnemental.
- Encourage les réactions en chaîne dans les secteurs bancaire et industriel et dans les ménages.

## Initiative pour les économies d'énergie dans le secteur de la construction en Europe orientale et en Asie centrale (INOGATE)

Aide les pays partenaires d'INOGATE à assurer un meilleur contrôle de la consommation énergétique du secteur de la construction grâce à des mesures d'efficacité énergétique et à l'utilisation d'énergies renouvelables

Budget € 5 millions

Durée 2010-2014

Pays participants : Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Ukraine, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan

### Objectifs

Ce projet vise à aider les pays partenaires d'INOGATE à réduire leur dépendance vis-à-vis des carburants fossiles, à améliorer la sécurité de leur approvisionnement énergétique et à contribuer de façon plus active à l'atténuation du changement climatique.

### Concrètement ?

Ce projet soutient l'élaboration et la mise en œuvre de législations relatives à l'efficacité

énergétique dans le secteur de la construction, y compris l'élaboration de normes et codes de la construction, ainsi que la promotion de l'harmonisation régionale des politiques et pratiques de réglementation. Il repère les lacunes dans la connaissance des opportunités en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables et les obstacles au transfert des meilleures pratiques et des technologies. En outre, il contribue à créer un climat favorable aux

investissements dans des projets d'économies d'énergie en améliorant la formation des banquiers à l'évaluation des projets ainsi qu'en déterminant et facilitant la préparation d'investissements centrés sur l'efficacité énergétique dans le secteur de la construction. Il répond aussi à la nécessité de renforcer les capacités dans les domaines de l'audit énergétique, des technologies de construction et du design.

Site Internet : prochainement

### Actions en bref

- Apporte une aide à l'élaboration de législations et de codes préconisant l'efficacité énergétique dans le secteur de la construction.
- Sensibilise aux opportunités offertes par les énergies renouvelables dans le secteur et facilite le transfert des meilleures pratiques.
- Identifie les investissements dans l'efficacité énergétique et en facilite la préparation.
- Développe les capacités en matière de technologies de construction et de design.

## Harmonisation des normes en matière d'électricité (INOGATE)

Contribue à améliorer les perspectives d'intégration des marchés de l'énergie dans la région et avec l'UE

Budget € 1,5 million

Durée 2009-2011

**Pays participants :** Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Ukraine, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan

### Objectifs

Ce projet vise à aider les pays partenaires à adopter des normes, règles et pratiques internationales en se concentrant sur les normes des équipements du secteur électrique. Il entend contribuer à renforcer l'efficacité des infrastructures ainsi que la qualité et la fiabilité des équipements, à assurer la sécurité de la transmission et de la distribution et à faciliter

les échanges et les investissements dans des technologies modernes.

### Concrètement ?

Pour une ou deux normes s'appliquant à de gros équipements, il élabore des propositions d'harmonisation à l'échelle de toute la région ou, lorsque c'est opportun, à l'échelle de sous-régions classées sur la base de leur emplacement

géographique ou du stade technique atteint. La ou les normes sélectionnées servent de projets-pilotes, qui sont suivis de près tout au long du processus pour maximaliser l'apprentissage par la pratique. Ce projet contribue à renforcer la coopération en matière de normalisation en vue d'aboutir à une intégration et une convergence des marchés, dans le cadre du Programme INOGATE.

**Site Internet :** prochainement

### Actions en bref

- Effectue des enquêtes, des études préliminaires, des analyses des lacunes et des études d'évaluation des besoins.
- Prépare des documents de stratégie et des plans d'action ainsi qu'un guide étape par étape pour le processus d'harmonisation.
- Donne aux pays partenaires des conseils stratégiques et d'autres types d'assistance technique pour l'adoption de stratégies et pour la mise en œuvre des plans d'action.
- Organise des réunions de groupes de travail, des séminaires, des ateliers, des tables rondes et des visites d'étude.
- Recueille des informations, publie et diffuse des documents.
- Facilite les contacts entre des intervenants des pays partenaires et de potentiels partenaires de coopération des États membres de l'UE (tels que des organismes de normalisation), ainsi qu'avec des organisations régionales ou internationales.

## Harmonisation des normes gazières et pétrolières (INOGATE)

Offre une assistance technique aux pays partenaires afin de les aider à adopter les normes internationales du secteur du gaz et du pétrole

Budget € 2,9 millions

Durée 2007-2009

**Pays participants :** Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Ukraine

### Objectifs

Ce projet vise à aider les pays à adopter les normes, règles et pratiques internationales concernant la conception, la construction, la fabrication, les essais, la certification, l'agrément, le fonctionnement et l'entretien de toutes les composantes de la production, du transport et du stockage du gaz et du pétrole.

### Concrètement ?

Il contribue à faciliter la convergence des marchés de l'énergie dans les secteurs du gaz et du pétrole des pays partenaires en instaurant une compréhension commune des raisons et de la nécessité d'adopter les normes internationales. Ce projet offre une assistance technique pour l'harmonisation des codes, normes et pratiques des secteurs du

gaz et du pétrole. De manière plus spécifique, il élabore une stratégie d'harmonisation, propose les mesures juridiques à prendre par les autorités nationales et sensibilise aux normes européennes dans les secteurs du gaz et du pétrole.

**Site Internet :** [http://www.inogate.org/inogate\\_programme/inogate\\_projects/ongoing-inogate-projects/inogate\\_programme/inogate\\_projects/ongoing-inogate-projects/harmonisation-gas-and-oil-technical-standards-and-80104](http://www.inogate.org/inogate_programme/inogate_projects/ongoing-inogate-projects/inogate_programme/inogate_projects/ongoing-inogate-projects/harmonisation-gas-and-oil-technical-standards-and-80104)

### Actions en bref

- Envisage et définit des normes pour l'harmonisation régionale et pour l'élaboration de stratégies et plans d'action pertinents.
- Dresse un inventaire des normes locales et identifie les normes européennes applicables.
- Établit des contacts dans les pays partenaires.
- Organise des réunions interrégionales et nationales, un séminaire interrégional de formation et un voyage d'étude.

## Projet de pré-investissement pour le corridor gazier à travers la mer Caspienne et mer Noire (INOGATE)

Soutient la création d'une nouvelle voie d'approvisionnement en gaz depuis les États littoraux de la mer Caspienne jusqu'aux pays d'Europe centrale et occidentale via la région de la mer Noire.

Budget € 5 millions

Durée 2009-2012

**Pays participants :** Pays des régions de la mer Caspienne et de la mer Noire

### Objectifs

Ce projet vise à soutenir la sélection de tracés de transport et d'options techniques sur la base de l'évaluation des risques, de l'impact environnemental et social et des avantages respectifs des solutions techniques compte tenu de la position des pays partenaires. Il entend aussi contribuer à clarifier la structure juridique et le cadre

organisationnel du commerce du gaz.

### Concrètement ?

Ce projet constitue la contribution de la Commission européenne à un fonds d'affectation spéciale multidonateurs géré par la Banque mondiale. Il assure des études techniques et financières, la consultation des représentants des intervenants

locaux et des intervenants d'autres projets d'interconnexion, des projections de développement des activités, la préparation du cadre juridique et des scénarios de gestion, ainsi que le dialogue avec des bailleurs de fonds potentiels, y compris de grands organismes de crédit.

**Site Internet :** prochainement

### Actions en bref

- Entrepris des études techniques et financières.
- Établit des projections de développement des activités.
- Amorce un dialogue avec des bailleurs de fonds potentiels, y compris de grands organismes de crédit.

## Sécurité et sûreté des principales infrastructures de transit gazier en Europe orientale et dans le Caucase (INOGATE)

Fournit un soutien aux pays partenaires en vue d'améliorer la sécurité et la sûreté de leurs réseaux de gazoducs

Budget € 1 million

Durée 2007-2009

**Pays participants :** Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Ukraine

### Objectifs

L'objectif général du projet est de soutenir l'amélioration de la sûreté de l'acheminement du gaz vers et dans les pays bénéficiaires, via la mise en œuvre de systèmes automatisés de sûreté, de sécurité et de maintenance pour les réseaux de gazoducs, qu'ils soient de transit ou nationaux, et via le renforcement de la participation du secteur et du gouvernement à la sécurité de l'infrastructure.

De plus, ce projet vise à fournir des équipements pour mettre en place un système-pilote intégré

assurant la gestion opérationnelle et technique des gazoducs.

### Concrètement ?

Le projet consiste à analyser les causes des perturbations de l'approvisionnement sur les principaux gazoducs de transit, y compris le nombre annuel d'incidents et d'accidents par segment. Il fournit une estimation de base des fuites totales de gaz par pays et propose des mécanismes généraux et spécifiques de maintenance et de surveillance, soulignant les domaines prioritaires. Il contribue

aussi à la mise en place d'un système-pilote assurant la gestion opérationnelle et technique de gazoducs. Ce système-pilote établit une interface avec l'installation-pilote de surveillance sur au moins un segment du gazoduc. Conçue pour être reproductible à l'échelle nationale et régionale, la méthode adoptée aborde les mesures d'urgence ainsi que l'entretien de routine et le calendrier des opérations. Ce projet forme en outre du personnel clé à l'utilisation de ces infrastructures de pointe ainsi que des systèmes de gestion et de surveillance.

**Site Internet :** [http://www.inogate.org/inogate\\_programme/inogate\\_projects/ongoing-inogate-projects/inogate\\_programme/inogate\\_projects/ongoing-inogate-projects/safety-and-security-main-gas-transit-07219](http://www.inogate.org/inogate_programme/inogate_projects/ongoing-inogate-projects/inogate_programme/inogate_projects/ongoing-inogate-projects/safety-and-security-main-gas-transit-07219)

### Actions en bref

- Réalise une étude de faisabilité pour les systèmes disponibles de sécurité et de sûreté des gazoducs (marché de services).
- Organise des formations aux systèmes de sécurité et de sûreté de pointe et au partage des expériences de pertes de gaz (marché de services).
- Fournit des spécifications techniques pour le Pilot Excellence System, en étroite collaboration avec le pays d'accueil (marché de services).
- Analyse les spécifications techniques pour le Pilot Excellence System de surveillance des gazoducs (marché de services).
- Fournit le Pilot Excellence System (marché de fournitures).
- Sélectionne le pays d'accueil du Pilot Excellence System (marché de fournitures).
- Étudie l'intégration du Pilot Excellence System dans le gazoduc spécifié (les deux marchés).
- Facilite le financement de projets d'infrastructure relevant du domaine énergétique, en privilégiant les projets relevant de l'efficacité énergétique et du domaine des énergies renouvelables ainsi que les infrastructures présentant un intérêt commun pour la région.

## Soutien à l'intégration des marchés de l'énergie et aux énergies renouvelables, SEMISE (INOGATE)

Soutient la convergence des marchés de l'énergie, les investissements régionaux dans l'énergie et l'élaboration de politiques énergétiques durables dans les pays partenaires du Programme INOGATE

Budget € 5,7 millions

Durée 2009-2012

**Pays participants :** Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Ukraine, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan

### Objectifs

Ce projet entend contribuer à réaliser les buts définis dans l'Initiative de Bakou (convergence des marchés de l'énergie, renforcement de la sécurité énergétique, soutien au développement des énergies renouvelables, capacité d'attirer les investissements) ainsi que les objectifs futurs susceptibles d'être énoncés dans ce cadre pendant la durée de ce projet, en mettant en particulier l'accent sur la convergence des marchés de l'énergie, la facilitation des investissements et la promotion des énergies renouvelables.

### Concrètement ?

Ce projet comporte trois domaines d'activité spécifiques. Premièrement, il collabore avec les pays partenaires pour éliminer progressivement les obstacles à la convergence des marchés de l'énergie. Deuxièmement, il soutient les investissements dans l'énergie en établissant des liens avec des entreprises du secteur de l'énergie, des institutions de crédit et des représentants du secteur des affaires, tout en veillant à ce que les investissements consentis soient conformes aux objectifs de développement durable. Troisièmement, ce projet encourage et soutient la création et la mise en œuvre de politiques

durables de l'énergie, en mettant l'accent sur les mesures d'efficacité énergétique et sur les énergies renouvelables ainsi que sur la réduction des impacts environnementaux négatifs des activités liées à l'énergie.

Il collabore avec le projet du Secrétariat technique d'INOGATE en tant que moteur conjoint de soutien à la réalisation des objectifs d'Astana. En outre, il conçoit et organise des activités de formation spécifiques en étroite collaboration avec le projet « Renforcement des capacités pour les régulateurs de l'énergie d'Europe orientale et d'Asie centrale ».

**Site Internet :** [http://www.inogate.org/inogate\\_programme/inogate\\_projects/ongoing-inogate-projects/inogate\\_programme/inogate\\_projects/ongoing-inogate-projects/support-energy-market-integration-and-sustainable-55543](http://www.inogate.org/inogate_programme/inogate_projects/ongoing-inogate-projects/inogate_programme/inogate_projects/ongoing-inogate-projects/support-energy-market-integration-and-sustainable-55543)

### Actions en bref

- Aide les pays partenaires à créer un marché de l'énergie plus intégré dans la région (harmonisation des politiques, législations et pratiques de réglementation).
- Encourage l'élaboration de politiques durables de l'énergie et apporte aux pays partenaires une aide à mise en œuvre de ces politiques.

# Economie

## Energie

## Transport

## Environnement

## Transport

Le soutien aux liaisons de transport est une priorité majeure de la coopération régionale de l'UE avec ses voisins de l'Est car il est perçu comme un outil de développement économique pour la région. La coopération vise le rapprochement graduel entre les cadres juridiques et normes de l'UE et ceux des pays voisins, ainsi que l'amélioration de l'interopérabilité du rail, la gestion du trafic aérien et la sécurité du transport routier et aérien.

L'UE entend aussi aider ces pays à relever des défis tels que l'établissement de liens avec les axes du Réseau transeuropéen et la réalisation de corridors de transport paneuropéens.

Une intégration progressive des marchés des transports, la promotion de modes de transport durables et la mise en œuvre effective d'accords internationaux, l'alignement de la sûreté des transports maritime et aérien sur les normes internationales et l'introduction de concepts intermodaux européens tels que les « Autoroutes de la mer » dans les pays littoraux sont autant d'autres défis à relever dans les pays partenaires.

Un des programmes les plus importants financés dans le cadre de la coopération régionale de l'UE est TRACECA (Corridor de transport Europe-Caucase-Asie), destiné spécifiquement à soutenir l'Initiative de Bakou. Il finance une série de projets traitant de plusieurs sujets, allant de la collecte de données à la création de centres de logistique en passant par l'analyse des flux de trafic et la sécurité des transports. Certains de ces projets s'étendent à des pays d'Asie centrale, qu'ils associent à leurs travaux.

### Voici les projets financés :

- Sécurité et sûreté de l'aviation civile
- Centres internationaux de logistique
- Sécurité et sûreté du transport terrestre
- Sécurité maritime – Mer Noire et mer Caspienne
- Autoroutes de la mer – Mer Noire et mer Caspienne
- Renforcement de la capacité de formation aux transports
- Dialogue dans le transport et interopérabilité des réseaux

Les projets TRACECA se rapportant exclusivement aux pays d'Asie centrale sont mentionnés sur le site Internet du programme <http://www.traceca-org.org/>



## Sécurité et sûreté de l'aviation civile (TRACECA)

Améliore les environnements de sécurité de l'aviation conformément aux normes européennes s'appliquant au domaine de l'aviation civile

Budget € 5 millions

Durée 2008-2011

**Pays participants :** Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, Ukraine, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan

### Objectifs

Dans le cadre du programme TRACECA (**Corridor de transport Europe-Caucase-Asie**), qui favorise l'intégration régionale des transports entre les pays partenaires, ce projet vise à aligner la sécurité et la sûreté des transports de la région sur les normes européennes applicables à l'aviation civile. Il entend en particulier fournir

une assistance technique aux administrations des transports bénéficiaires et renforcer leurs capacités.

### Concrètement ?

Ce projet met en œuvre un programme de formations pour le personnel de l'aviation en vue de renforcer ses compétences techniques et sa connaissance de la langue anglaise dans les

domaines impliqués. Il améliorera les cadres réglementaires grâce à un programme de renforcement des capacités et à l'apport d'une expertise spécifique. Ce programme renforce en outre les systèmes techniques et institutionnels de surveillance afin de les rendre conformes aux normes et réglementations internationales.

**Site Internet :** <http://www.traceca-org.org/>

### Actions en bref

- Fait mieux connaître et améliore les réglementations et normes de sécurité des transports.
- Élabore des cadres réglementaires conformes aux normes européennes.
- Soutient les autorités indépendantes de certification et de contrôle de la sécurité.
- Fournit une formation en cours d'emploi dans les domaines pertinents.
- Élabore des feuilles de route régionales et des projets de jumelage dans le domaine de l'aviation civile.
- Soutient des accords de coopération avec les institutions et agences européennes.

## Centres logistiques internationaux (TRACECA)

Soutient les échanges internationaux et facilite la circulation de marchandises dans le corridor TRACECA en améliorant les capacités logistiques, l'interopérabilité et le transport multimodal

Budget € 3,5 millions

Durée 2009-2011

**Pays participants :** Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, Ukraine. La Bulgarie, la Roumanie et la Turquie y sont étroitement associées

### Objectifs

Ce projet s'attaque en particulier au manque de centres/nœuds modernes de logistique des transports et au manque de base juridique commune pour l'intégration et le développement du transport, étant donné l'influence directe d'une liaison technologique entre ces centres sur le développement du commerce et du transport international (importation, exportation et transit) dans les pays du Caucase et de la région de la mer Noire.

### Concrètement ?

Ce projet aide les pays à développer des transports modernes, une infrastructure logistique et un cadre juridique commun afin d'exercer une influence positive sur le développement du commerce et du transport international dans la région. Il détecte les opportunités de développement d'activités de logistique, rédige des études de faisabilité centrées sur des partenariats public-privé et des services douaniers efficaces, ainsi que des spécifications

pour d'éventuels centres logistiques internationaux à bâtir le long du corridor TRACECA. Crée un environnement dans lequel un réseau de centres logistiques peut être mis en place de façon à ce que de nouvelles activités génératrices de valeur ajoutée puissent se concrétiser dans le secteur de la distribution de chaque pays. Ce projet devrait répondre à la demande des transporteurs et soutenir le développement des flux de trafic dans ce corridor.

**Site Internet :** <http://www.traceca-org.org/default.php?l=en>

### Actions en bref

- Aide les pays participants à créer des centres/nœuds modernes de logistique des transports et un cadre juridique commun.
- Réalise des études de faisabilité ou de pré-faisabilité pour les centres de logistique sélectionnés à bâtir dans le corridor TRACECA.
- Tient à jour un site Internet et communique ses activités par le biais de bulletins d'information, etc. et informe régulièrement le Secrétariat permanent de TRACECA des faits nouveaux.
- Crée le cadre nécessaire à l'instauration d'une plate-forme commune intégrée pour le fret dans la région du Caucase.

## Sécurité et sûreté du transport terrestre (TRACECA)

Améliore la sécurité et la sûreté des transports dans les pays voisins orientaux et dans les pays d'Asie centrale partenaires de TRACECA afin de les aligner sur les normes européennes applicables au transport terrestre

Budget € 3 millions

Durée 2009-2011

**Pays participants :** Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, Ukraine, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Ouzbékistan. La Bulgarie, la Roumanie et la Turquie y sont étroitement associées.

### Objectifs

Ce projet vise à améliorer les réglementations relatives à la sécurité et à la sûreté du transport terrestre dans les pays voisins de l'UE et dans les pays d'Asie centrale afin de les aligner sur les normes européennes, en renforçant les capacités administratives des autorités nationales chargées de réglementer la sécurité et la sûreté des transports et en améliorant les connaissances et les compétences des membres du personnel. Il sensibilise en outre le grand public aux normes et réglementations relatives

à la sécurité et à la sûreté des transports.

### Concrètement ?

Ce projet soutient l'élaboration de Plans d'action régionaux pour la sécurité et la sûreté des transports routiers et ferroviaires, en coordination avec la Commission européenne et ses agences spécialisées, tandis que les règles et procédures applicables au transport terrestre – surtout dans le domaine de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement – seront mises en conformité avec les exigences des conventions européennes et internationales. Il

renforcera les Autorités de réglementation chargées de la sécurité/des licences et des enquêtes sur les accidents ainsi que les principaux opérateurs responsables de la sécurité et les autorités de certification indépendantes. Il améliorera les normes légales pour les pratiques de sécurité du transport routier et les normes minimales de temps de travail, périodes de conduite et de repos (y compris l'application et l'utilisation du tachygraphe), les taxes annuelles minimums sur les véhicules et les règles communes pour les péages et les redevances d'utilisation.

**Site Internet :** <http://ec.europa.eu/europeaid/tender/data/d30/AOF84730.htm>

### Actions en bref

- Définit des Plans d'action régionaux pour la sécurité et la sûreté du transport routier et ferroviaire.
- Améliore la connaissance des normes européennes et aide les pays partenaires à rendre leurs règles et procédures conformes aux exigences internationales et européennes.
- Renforce les capacités des autorités de réglementation ainsi que des principaux opérateurs chargés de la sécurité et des autorités indépendantes de certification.
- Améliore les normes juridiques s'appliquant aux pratiques de sécurité du transport terrestre.

## Sécurité maritime – Mer Noire et mer Caspienne (TRACECA)

Soutient la mise en place d'une gestion commune de la sûreté, de la sécurité maritime et de la prévention de la pollution maritime pour la mer Noire et la mer Caspienne

Budget € 3,5 millions

Durée 2009-2011

**Pays participants :** Azerbaïdjan, Géorgie, Ukraine, Kazakhstan, Turkménistan

### Objectifs

Ce projet vise à assurer des liaisons maritimes sûres pour les passagers, les équipages, les bateaux et les cargaisons ; il favorise le relèvement des normes de sécurité environnementale en mer et dans les ports concernés ; il contribue à créer un corridor de transport multimodal totalement intégré et s'emploie à ce que les clients des transports se voient proposer des chaînes d'approvisionnement très développées.

Plus particulièrement, ce projet tente de relever les normes techniques et contribue à former le personnel afin que les pays partenaires puissent avancer

sur la voie de la conformité aux exigences des Conventions de l'OMI (Organisation maritime internationale) en matière de sécurité de la navigation, de sûreté du transport, y compris des passagers et des équipages, et aux exigences en matière de protection de l'environnement.

### Concrètement ?

Ce projet offre une assistance technique, des conseils et des formations aux institutions et autorités des pays partenaires qui ont reçu pour mission d'assurer la sécurité maritime et la protection de l'environnement. Il vise en particulier les autorités portuaires, les inspections

maritimes chargées de la sécurité de la navigation, la police maritime et environnementale, les autorités délivrant les états de service des marins et certifiant leurs qualifications, ainsi que les établissements assurant la formation en navigation maritime.

Il contribue à évaluer le degré d'avancement des pays partenaires dans la mise en œuvre des Conventions de l'OMI et réglementations pertinentes. Il contribue en outre à déterminer les besoins de chaque pays en termes de capacités institutionnelles et de compétences professionnelles et à attirer les investissements nécessaires.

**Site Internet :** <http://www.traceca-org.org/default.php?l=en>

### Actions en bref

- Identifie les besoins en qualifications du personnel.
- Élabore des plans d'action pour le renforcement des capacités institutionnelles et pour la formation professionnelle.
- Résume les résultats de l'évaluation et les diffuse via des ateliers.
- Crée des centres de formation accessibles à tous les pays partenaires.

## Autoroutes de la mer – Mer Noire et mer Caspienne (TRACECA)

Soutient le concept des Autoroutes de la mer (AM) et la création de meilleures liaisons de transport maritime dans toute la région de la mer Noire et de la mer Caspienne

Budget € 2,5 millions

Durée 2009-2011

**Pays participants :** Azerbaïdjan, Géorgie, Ukraine, Kazakhstan, Turkménistan

### Objectifs

Le projet des Autoroutes de la mer (AM) vise à améliorer les liaisons de transport entre l'UE et ses voisins de l'Est ainsi que les opérations intermodales de fret grâce à l'intégration de transports maritimes à courte distance dans la logistique des transports en améliorant les opérations portuaires et le développement de connexions plus efficaces avec l'arrière-pays.

Ce projet entend développer le potentiel du transport intermodal maritime afin d'assurer la cohésion des marchés régionaux et le développement durable et sûr des échanges sur ces marchés. Il devrait atteindre

ces objectifs par la mise en place de services novateurs d'intermodalité au sein de cette région géographique prise au sens large, englobant les États littoraux de la mer Noire, de la mer Caspienne, leurs voisins et l'Europe, ainsi qu'entre les pays partenaires eux-mêmes.

### Concrètement ?

Ce projet fait connaître le concept des AM à tous les acteurs du secteur du transport et explore le potentiel existant. Il encourage aussi le développement de l'intermodalité des transports dans la région et soutient des initiatives-pilotes. Plusieurs projets-pilotes seront décrits pour illustrer les avantages concrets et pour

améliorer les axes et dispositifs de transport intermodal/maritime et, si possible, l'utilisation des routes maritimes.

Ils serviront de modèle de référence pour les futurs AM, et leurs meilleures caractéristiques seront répliquées dans le cadre de solutions de transport intégrées. Le projet AM plaide pour des liaisons efficaces des ports aux réseaux routiers et ferroviaires, pour la création de plates-formes logistiques facilitant ces liaisons, pour des services portuaires efficaces et la réduction au minimum des temps de transit, ce qui permettra de stimuler le développement économique et social.

**Site Internet :** <http://www.traceca-org.org/default.php?l=en>

### Actions en bref

- Soutient le concept d'AM et encourage le développement de l'intermodalité des transports dans la région de la mer Noire et de la mer Caspienne prise au sens large.
- Met en œuvre des projets visant à améliorer les axes et dispositifs de transport intermodal ou maritime et à renforcer, si possible, l'utilisation des routes maritimes.
- Élabore une feuille de route pour le développement futur des AM dans la région de la mer Noire et de la mer Caspienne prise au sens large.

## Renforcement de la capacité de formation en transport (TRACECA)

Contribue au développement d'infrastructures de transport durables et de services de transport modernes dans les pays TRACECA en formant du personnel

Budget € 2 millions

Durée 2008-2010

**Pays participants :** Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, Ukraine, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan

### Objectifs

Ce projet contribue à former du personnel hautement qualifié et compétent pour développer des infrastructures de transport durables et des services de transport modernes dans les pays TRACECA. Il améliore en outre la capacité de formation des établissements d'enseignement supérieur offrant des formations en transport dans les pays de la CEI couverts par le programme TRACECA. Il s'agit d'une partie cruciale du programme TRACECA (Corridor de transport Europe-Caucase-Asie), qui favorise l'intégration

régionale des transports entre les pays partenaires.

### Concrètement ?

Ce projet vise à familiariser le personnel enseignant et les étudiants des sections « transport » d'établissements d'enseignement supérieur aux techniques et outils les plus avancés pour la planification des transports ainsi qu'aux techniques d'évaluation des investissements, y compris à l'analyse environnementale des investissements dans le secteur des transports. Il améliorera la formation en transport par

le biais d'un renforcement des compétences pédagogiques, des techniques d'enseignement et des méthodes d'élaboration des cours. Quant aux départements, il faut les développer davantage pour qu'ils puissent offrir des contenus de formation conformes à l'état actuel de la technique.

Ce projet procède en outre à une évaluation approfondie de la création de liens régionaux pour des formations de niveau avancé en transport.

**Site Internet :** [http://www.traceca-org.org/docs/main.php?il=lotaprij\\_ml3\\_2\\_ta53&l=en](http://www.traceca-org.org/docs/main.php?il=lotaprij_ml3_2_ta53&l=en)

### Actions en bref

- Analyse les contenus des cours et programmes pour assurer une présentation appropriée des techniques et outils de planification des transports.
- Forme le personnel enseignant des institutions homologues à des sujets tels que les prévisions et simulations de trafic, par le biais de symposiums régionaux.
- Contribue à introduire des sujets, contenus de cours et programmes supplémentaires dans les institutions homologues concernées.

## Dialogue dans le transport et interopérabilité des réseaux (TRACECA)

EuropeAid

Facilite la coopération régionale dans le domaine des transports par le biais de mesures de formation et de développement des capacités ainsi que par l'élaboration de prévisions de trafic et d'évaluations des investissements

Budget € 6,6 millions

Durée 2009-2012

**Pays participants :** Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, Ukraine, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Ouzbékistan

### Objectifs

Ce projet vise à faciliter la coopération régionale dans le domaine des transports par le biais de mesures de formation et de renforcement des capacités, ainsi que par l'élaboration de prévisions de trafic et d'évaluations des investissements dans la région couverte par le programme TRACECA, financé par l'UE. Ce projet favorise en outre un dialogue régional efficace en matière de transports entre les pays partenaires ainsi qu'entre ceux-ci et l'UE.

### Concrètement ?

Sa première composante, Prévisions de trafic et base de données, fournit et élabore des outils de mesure permettant d'établir des prévisions efficaces d'échanges et de transport dans les pays TRACECA. La deuxième composante, Dialogue interrégional en matière de transport, encourage le dialogue régional sur le transport entre l'UE et les États littoraux du bassin de la mer Noire/mer Caspienne et leurs voisins. Il favorise en outre la coordination

des initiatives régionales de transport et établit des liens avec les institutions financières internationales. Ce projet facilite la coordination entre projets de transport de la CE et leur cohérence avec les instruments de la politique de transport de la CE, y compris la Politique européenne de voisinage (PEV) et les conclusions du Groupe de haut niveau pour l'extension des réseaux transeuropéens.

**Site Internet :** <http://www.traceca-org.org/default.php?l=en>

### Actions en bref

- Élabore une stratégie coordonnée entre les pays en vue de renforcer la coopération régionale en matière de transport.
- Propose au moins deux projets d'infrastructure émanant de TRACECA et pouvant bénéficier de concours bancaires, avec des engagements de fonds d'investissements d'IFI et/ou en collaboration avec d'autres institutions financières pour des dispositifs de cofinancement.
- Prépare un « Manuel de financement et d'investissement » que les pays partenaires et le Secrétariat permanent de TRACECA pourront utiliser à des fins opérationnelles et de sensibilisation.
- Réalise une communication efficace et une diffusion des activités et résultats du programme TRACECA.
- Contribue à introduire un modèle prévisionnel facile à utiliser par les pays TRACECA.

# Economie

# Energie

# Transport

# Environnement

## Environnement

La réduction des risques environnementaux et de la pollution ainsi que la promotion d'une utilisation plus durable des ressources naturelles sont des objectifs clés des relations de l'UE avec les pays partenaires à l'Est.

La coopération régionale couvre un grand nombre de domaines, parmi lesquels la qualité de l'eau et de l'air, la gestion des déchets, la préservation de la nature, l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire. Au début 2000, l'UE a soutenu la création de « Centres régionaux pour l'environnement » dans les pays du voisinage et en Russie pour promouvoir un processus régional de participation publique et renforcer le rôle de la société civile dans la protection environnementale. Dans le même temps, les pays voisins à l'Est bénéficient d'une assistance technique de l'UE en vue de les aider à respecter leurs engagements internationaux et à participer aux mécanismes de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et du protocole de Kyoto.

Des projets sont également mis en œuvre dans le domaine de l'utilisation et de la protection des ressources en eau tandis qu'un vaste programme d'application des réglementations forestières et de gouvernance (FLEG – Forest Law Enforcement and Governance) est en cours.

### Les projets financés sont les suivants :

- Protection civile (PPRD Est)
- Fonds d'investissement dans le domaine de l'eau et des systèmes sanitaires
- Collaboration dans le domaine de l'environnement pour la mer Noire
- Programme d'application des réglementations forestières et de gouvernance (FLEG – Forest Law Enforcement and Governance)
- Soutien à la mise en œuvre du protocole de Kyoto (SKPI – Support to Kyoto Protocol Implementation)
- Utilisation intégrée durable des sols dans les steppes eurasiennes
- Gestion fluviale transfrontalière – fleuve Kura - Phase II
- Gouvernance en matière d'eau dans les pays EECCA de l'Ouest



## Protection civile (PPRD Est)

Renforce la capacité des pays participants dans le domaine de la prévention, de la préparation et de la réponse aux catastrophes et facilite la coopération avec l'UE et entre les pays concernés eux-mêmes

Budget € 6 millions

Durée 2010-2013

Pays participants : Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Georgia, Moldavie, Russie, Ukraine

### Objectifs

L'initiative emblématique du Partenariat oriental pour la prévention, la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine (PPRD Est) vise à contribuer à la paix, à la stabilité, à la sécurité et à la prospérité dans la région I EVP Est et à protéger l'environnement, les populations, le patrimoine culturel, les ressources et les infrastructures. Elle s'emploie à cette fin à renforcer la résilience de ces pays, ainsi que leur préparation et leur capacité à répondre aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

### Concrètement ?

Le programme développe et renforce la capacité des pays

participants au niveau local, national et régional dans le domaine de la prévention, de la préparation et de la réponse aux catastrophes. Il accroît l'efficacité de la coopération entre l'UE et des pays partenaires, et entre les partenaires eux-mêmes, au bénéfice de la stabilité politique et sociale.

Le projet procède à l'examen des ressources existantes et des mécanismes disponibles dans le domaine de la prévention, de la préparation et de la réponse aux catastrophes dans les différents pays et prépare un Atlas régional des risques. Il organise des ateliers de formation, des visites d'étude et des échanges d'experts spécialisés dans la gestion des catastrophes ainsi

que des missions d'assistance technique en réponse à des demandes spécifiques des autorités nationales. Parmi les autres activités, retenons des exercices de simulation grandeur nature et des actions de sensibilisation destinées aux différents acteurs ainsi qu'au grand public. Ces diverses activités sont mises en œuvre selon une approche pluridisciplinaire et se concentrent sur un certain nombre de thèmes, par exemple l'élaboration de codes et textes législatifs, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, les systèmes d'alerte précoce, etc. en rapport avec les différents risques. Un réseau de correspondants nationaux sera mis en place.

Site Internet : prochainement

### Actions en bref

- Améliore la connaissance de l'exposition au risque et des capacités de préparation et de réponse dans la région.
- Renforce les mécanismes de prévention à l'échelon local, national et régional.
- Améliore la capacité à répondre efficacement et de manière coordonnée aux catastrophes.
- Sensibilise la population à propos de l'exposition au risque, de la prévention et de la réponse.
- Améliore les connaissances des autorités sur le mécanisme de protection civile de l'UE afin de renforcer progressivement la coordination.

## Fonds d'investissement dans le domaine de l'eau et des systèmes sanitaires

Soutient les investissements dans le domaine de l'approvisionnement en eau et des systèmes sanitaires en Arménie, en Géorgie et en Ukraine

Budget € 10 millions (3 millions en Ukraine – 7 millions en Arménie et en Géorgie) Durée 2006-2010

Pays participants : Arménie, Géorgie, Ukraine

### Objectifs

Le projet soutient la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), un objectif clé de l'initiative de l'UE dans le domaine de l'eau, initiative lancée en 2002. À cette fin, le projet s'emploie à renforcer les capacités des pays partenaires ainsi que leur engagement à déployer des mesures visant à améliorer la gestion de l'eau, le développement des capacités et la sensibilisation.

Le projet entend aussi accroître l'efficacité de la gestion des ressources en eau dans les pays partenaires en encourageant le dialogue et la coordination multi-acteurs et il renforce la coordination en encourageant les approches concernant les bassins fluviaux et en identifiant des ressources financières supplémentaires et de nouveaux mécanismes de financement durable.

### Concrètement ?

Ce programme soutient le financement d'investissements visant à améliorer l'accès à des services durables d'approvisionnement en eau et de systèmes sanitaires. L'accent

est mis en particulier sur l'amélioration qualitative et quantitative des services d'approvisionnement en eau et des services relatifs aux eaux usées dans trois pays partenaires, par le biais des projets suivants :

**En Ukraine, le projet de la municipalité de Mykolaïv dans le domaine de l'eau**, cofinancé par la Banque européenne d'investissement (BEI), soutient l'amélioration d'importantes sections du réseau de distribution d'eau, long de 1.022 km. Il soutient également la réhabilitation des principales stations de pompage, du réseau d'égouts, de la principale usine existante pour le traitement des eaux usées en trois étapes et d'une autre usine de traitement. Ce projet assure l'assistance technique à la mise en œuvre et à la supervision.

**En Arménie, le projet environnemental pour le bassin du lac Sevan**, cofinancé par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), soutient un programme d'amélioration

du traitement des eaux usées visant à réduire les rejets d'eaux usées non traitées dans le bassin du lac Sevan. Il cofinance trois usines de traitement des eaux usées et assure l'amélioration des réseaux d'eaux usées dans cinq villes situées près du lac Sevan.

**En Géorgie, le projet de la municipalité de Poti dans le domaine de l'eau**, cofinancé par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), apporte son soutien à l'amélioration des services d'approvisionnement en eau à Poti, première ville portuaire du pays. Il soutient la construction d'un aqueduc de 47 km de long, étend le réseau existant d'approvisionnement urbain, fournit et installe des compteurs et améliore les résultats financiers, opérationnels et de gestion des autorités municipales ainsi que leurs relations avec les clients. Enfin, il renforce les capacités de la ville en tant que propriétaire de ce service d'utilité publique à contrôler la qualité des services d'approvisionnement en eau.

### Actions en bref

- Améliore l'accès aux services durables d'approvisionnement en eau et des systèmes sanitaires et améliore la quantité et la qualité de l'eau et des services relatifs aux eaux usées.
- Participe à la construction et à l'amélioration d'éléments majeurs de l'infrastructure d'approvisionnement et de distribution de l'eau.

## Coopération environnementale pour la mer Noire

Améliore la coopération régionale et la capacité nationale des pays participants à protéger le bassin de la mer Noire et met en œuvre les activités décidées par la Commission pour la mer Noire

Budget € 2,2 millions

Durée 2007-2009

Pays participants : Géorgie, Moldavie, Russie, Ukraine

### Objectifs

Ce projet contribue au développement durable du bassin de la mer Noire en empêchant et en réduisant les rejets de substances polluantes via les fleuves et les rejets directs en mer, ainsi qu'en encourageant la gestion durable et la protection des ressources naturelles, y compris les ressources en eau et la biodiversité. Il vise à participer au contrôle des sources terrestres de pollution et à prévenir le déversement de déchets, tout en soutenant l'action commune en cas d'accident.

### Concrètement ?

Ce projet améliore la capacité des pays participants à mettre en œuvre et à faire appliquer la législation, le droit dérivé et la réglementation sur

l'environnement, ou à élaborer de nouveaux textes dans ce domaine, en vue de la mise en œuvre de la convention de Bucarest. Cet aspect implique l'évaluation du rapprochement avec la législation de l'UE dans le domaine de l'eau, en particulier la directive-cadre sur l'eau (DCE), en tenant compte de l'impact possible sur la mer Noire et de la prochaine stratégie maritime de l'UE.

Ce projet met en œuvre des activités spécifiques décrites dans les programmes de travail annuels de la Commission pour la mer Noire, en coopération avec son Groupe consultatif. Ces activités concernent le suivi et l'évaluation de la pollution, la gestion intégrée des

zones côtières et la protection de la biodiversité. Il améliore le suivi de la qualité biologique de l'eau en fonction de la pollution, la gestion intégrée des zones côtières et la protection de la biodiversité marine en établissant des réserves marines.

Des projets-pilotes sont mis en œuvre en Géorgie et en Ukraine. Ils sont axés respectivement sur la gestion intégrée des zones côtières et l'aménagement de réserves maritimes. Le projet facilite également la coopération régionale pour la protection de la mer Noire et encourage la participation et la sensibilisation du grand public.

Site Internet : <http://www.ecbsea.org/en/>

### Actions en bref

- Prépare et présente des amendements à la convention de Bucarest lors de la conférence ministérielle de la mer Noire.
- Soumet des propositions visant à améliorer les capacités nationales à mettre en œuvre la législation, le droit dérivé et la réglementation sur l'environnement (en particulier dans le domaine maritime et de l'eau)
- Formule des recommandations à la Commission pour la mer Noire en vue d'une harmonisation du suivi biologique et de l'élaboration d'une vision pour l'établissement de réserves marines.
- Met en œuvre des projets-pilotes en Géorgie et en Ukraine.
- Organise des exercices de comparaison sur le suivi biologique et met en œuvre des programmes de formation sur le suivi biologique et la gestion des réserves marines.
- Finalise une stratégie régionale de gestion intégrée des zones côtières et élabore des stratégies nationales.
- Organise un atelier pour les parties prenantes sur la gestion intégrée des zones côtières en Géorgie (2007) et une conférence de sensibilisation du public en Ukraine (2007).

## Programme pour l'application des lois et la gouvernance forestières (FLEG, Forest Law Enforcement and Governance)

Soutient les efforts des gouvernements des pays participants, de la société civile et du secteur privé en vue du développement de pratiques sérieuses et durables de gestion forestière, y compris la prévention des activités forestières illégales.

Budget € 6 millions

Durée 2008-2011

Pays participants : Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Russie, Ukraine

### Objectifs

Ce programme vise à s'attaquer au problème de plus en plus préoccupant des activités forestières illégales dans les pays partenaires en encourageant une gestion forestière et des pratiques d'utilisation légales et durables. Il s'emploie dans le même temps à renforcer l'État de droit et à améliorer les moyens de subsistance à l'échelon local.

La subvention de la Commission européenne a été octroyée à la Banque mondiale par le biais d'un fonds de fiducie multidonateurs. Le projet a pour partenaires de mise en œuvre la Banque mondiale, l'Union mondiale pour la nature (IUCN) et le WWF (Fonds mondial pour la nature).

Le secteur privé et le secteur public, ainsi que la société civile, sont ainsi constamment associés aux activités du projet.

### Concrètement ?

Le projet FLEG aide les pays participants à mettre en place de meilleurs accords de gestion forestière en réalisant les principales priorités décrites dans la déclaration ministérielle de Saint-Petersbourg sur le processus pour l'application des lois et la gouvernance forestières en Europe et en Asie septentrionale (ENA FLEG). Ces priorités concernent le renforcement et la réforme des institutions responsables de la gestion forestière, le réexamen et la mise à jour des dispositifs politiques, juridiques et institutionnels ainsi

que l'amélioration de la capacité des pays à faire appliquer les politiques existantes et les lois en vigueur.

Les activités couvrent l'élaboration de plans d'actions nationaux, le développement des capacités et la formation, la sensibilisation, le soutien à l'amélioration de la coopération régionale et sous-régionale ainsi qu'à la mise en œuvre des actions prioritaires en rapport avec l'application des lois et la gouvernance forestières. Le projet procédera en outre à une analyse des activités forestières illégales et des réponses des gouvernements à cette forme de criminalité, et assurera le suivi des développements en la matière.

Site Internet : prochainement

### Actions en bref

- Forme des équipes nationales chargées de la mise en œuvre des projets et des points nationaux focaux désignés par les gouvernements.
- Développe des plans d'action et des plans de travail nationaux et organise des séances d'information et des ateliers.
- Facilite le développement des capacités, de la formation et de la sensibilisation.
- Soutient l'amélioration de la coopération régionale et sous-régionale.
- Réalise des analyses sur les activités forestières illicites et les réponses gouvernementales à ce phénomène et suit l'évolution dans ce domaine.
- Encourage l'inclusion des secteurs public et privé, ainsi que de la société civile, aux activités.

## Soutien à la mise en œuvre du protocole de Kyoto (SKPI, Support to Kyoto Protocol Implementation)

Soutient la lutte contre le changement climatique en étendant les mécanismes flexibles de la CCNUCC/du protocole de Kyoto ainsi que l'élaboration de stratégies appropriées d'atténuation et d'adaptation

Budget € 5 millions

Durée 2008-2011

**Pays participants :** Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Russie, Ukraine, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan

### Objectifs

Aide les pays participants à lutter contre le changement climatique en étendant l'utilisation de mécanismes, comme le Mécanisme de développement propre et la Mise en œuvre conjointe annexés au Protocole de Kyoto, et en soutenant la formulation de stratégies d'atténuation et d'adaptation à l'échelon de chaque pays.

### Concrètement ?

Le projet se concentre sur trois aspects. Premièrement, il améliore la sensibilisation et renforce les capacités institutionnelles dans le domaine du changement climatique en général et des mécanismes du protocole de Kyoto en particulier. Deuxièmement, il renforce la réactivité des acteurs économiques (en particulier l'industrie et les fournisseurs publics d'énergie) par rapport

aux questions liées au changement climatique et il soutient l'utilisation des mécanismes de financement prévus au titre du protocole de Kyoto, en mettant surtout l'accent sur l'efficacité énergétique. Troisièmement, il veille à ce que les stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique soient formulées et mises en œuvre au moment où les pays bénéficiaires le demandent.

**Site Internet :** [http://www.inogate.org/inogate\\_programme/inogate\\_projects/ongoing-inogate-projects/inogate\\_programme/inogate\\_projects/ongoing-inogate-projects/support-kyoto-protocol-implementation-skipi](http://www.inogate.org/inogate_programme/inogate_projects/ongoing-inogate-projects/inogate_programme/inogate_projects/ongoing-inogate-projects/support-kyoto-protocol-implementation-skipi)

### Actions en bref

- Soutient la mise en œuvre des stratégies de lutte contre le changement climatique
- Améliore la sensibilisation et renforce les capacités institutionnelles, notamment en ce qui concerne les mécanismes du protocole de Kyoto.
- Aide à promouvoir les investissements au titre des mécanismes de financement en rapport avec le protocole de Kyoto
- Accroît l'intérêt du secteur industriel et des fournisseurs d'énergie pour les questions en rapport avec le changement climatique.

## Exploitation intégrée et durable des steppes eurasiennes

Promeut et facilite la restauration, la préservation et la gestion durable de l'écosystème des steppes eurasiennes

Budget € 2,4 millions

Durée 2007-2009

**Pays participants :** Moldavie, Russie, Ukraine

### Objectifs

Ce projet, développé en 2004 et révisé en 2006, a pour but d'aider la Moldavie, l'Ukraine et la Russie à restaurer, préserver et assurer la gestion durable de l'écosystème des steppes. Ce projet repose sur le principe selon lequel le développement durable des steppes n'est possible que s'il s'accompagne de la protection de la biodiversité. Il se concentre sur l'expansion des terres durables, la réhabilitation et l'utilisation des steppes abandonnées et dégradées et l'amélioration de la gestion des zones privatisées. Il s'emploie aussi à intégrer la protection de la biodiversité à tous les niveaux et à promouvoir la coopération

transfrontalière entre les pays pour la gestion des ressources de la steppe.

### Concrètement ?

Ce programme entend mobiliser de nouvelles formes de financement pour la gestion durable, la préservation et la restauration des steppes, y compris les fonds affectés au piégeage du carbone et à la lutte contre les gaz à effet de serre, ainsi que d'autres sources alternatives. Le projet poursuit aussi d'autres activités : il encourage, chez les agriculteurs et au sein des structures agricoles, une affectation des sols respectueuse de l'environnement, la restauration des terres, la mise en œuvre de

mécanismes de marché appropriés pour soutenir la restauration de la steppe ainsi que le développement agricole. Ce programme œuvre également dans le domaine du lobbying et s'emploie à promouvoir au niveau législatif la gestion durable de l'affectation des steppes. Plus de 40 experts représentant les spécialisations les plus diverses participent aux activités du projet, et des réunions sont régulièrement organisées afin de permettre l'évaluation, l'analyse et le suivi des activités de terrain par les experts. Ce projet s'est vu octroyer par l'association « British Expertise » un prix d'honneur dans la catégorie environnement (2008).

**Reportage EuropeAid :** [http://www.enpi-info.eu/files/features/ukraine\\_steppes\\_en.pdf](http://www.enpi-info.eu/files/features/ukraine_steppes_en.pdf)

**Site Internet :** <http://www.steppe.org.ua/eng/index.php>

### Actions en bref

- Aide la Moldavie, l'Ukraine et la Russie à restaurer, préserver et assurer la gestion durable de l'écosystème des steppes.
- Met en œuvre des projets-pilotes dans les écosystèmes des steppes des trois pays, axés sur leurs préoccupations géographiques particulières.
- Associe plus de 40 experts aux activités du projet et à des réunions régulières.
- Organise des ateliers et des réunions sur des questions comme la préparation et la mise en œuvre de plans pour la gestion des steppes et des méthodes d'analyse quantitative des dépôts de carbone.
- Organise deux séminaires, l'un sur l'agriculture biologique et l'autre sur la restauration des pâturages de steppe.

## Gestion fluviale transfrontalière pour le fleuve Kura - Phase II

Renforce la coopération régionale pour le suivi et la gestion des ressources en eau du bassin du fleuve Kura par le biais de la formation, du renforcement des capacités, de la rationalisation de la collecte des données et de l'échange d'informations et de savoir-faire

Budget € 5,2 millions

Durée 2008-2011

Pays participants : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie

### Objectifs

Ce programme vise à améliorer la qualité des eaux du bassin du fleuve Kura par la coopération transfrontalière et la mise en œuvre d'une approche intégrée de gestion des ressources en eau. Le projet soutient le développement d'un système commun de suivi et de gestion de l'information visant à améliorer la coopération transfrontalière. Il améliore aussi les capacités des autorités environnementales et des organismes de suivi actifs dans la gestion intégrée et durable des ressources en eau dans le bassin du fleuve Kura.

### Concrètement ?

Au titre du volet 1 (évaluation et enquêtes), un rapport sur la situation initiale dans le bassin du fleuve Kura a été préparé à l'aide des données existantes et sur la base d'un modèle de l'Agence européenne pour l'environnement. Ce rapport montre que l'Arménie et l'Azerbaïdjan souffrent d'un grave stress hydrique, ce

qui témoigne de la nécessité d'une approche de gestion transfrontalière du fleuve. Au titre du volet 2 (suivi), quatre exercices conjoints de suivi du fleuve sont réalisés chaque année. Ils incluent le prélèvement d'échantillons et l'analyse sur site conjoints, ainsi que des analyses parallèles dans chaque laboratoire. Cette approche permet de renforcer la confiance tout en améliorant les capacités des laboratoires.

Le volet 3 (gestion de l'information et méthodologie) prévoit la conception d'une plateforme commune de base de données SIG pour la gestion de l'information et l'échange de données. En outre, des plans pour la gestion du bassin fluvial sont préparés conformément à la méthodologie de la directive-cadre sur l'eau de l'UE pour cinq sous-bassins-pilotes plus petits. Dans le cadre du volet 4 (capacité institutionnelle et formation), une visite d'étude a été organisée en Espagne et au Danemark. Les 15 spécialistes

qui y ont participé ont pu en savoir davantage sur la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau. En outre, la directive elle-même ainsi que des documents d'orientation importants ont été traduits dans les trois principales langues caucasiennes. Dans le cadre du volet 5 (engagement public et société civile), une vidéo, une brochure et des orientations pour la participation publique ont été préparés afin de décrire les problèmes environnementaux du bassin du fleuve Kura, de présenter l'approche intégrée de gestion du bassin fluvial et d'accroître la participation de la société civile.

Le projet bénéficie d'un soutien sous la forme d'un approvisionnement parallèle en matériel de laboratoire pour l'analyse chimique et biologique de l'eau, y compris la mise à disposition de bateaux et de véhicules tout-terrain pour le prélèvement d'échantillons dans des régions reculées.

Site Internet : <http://www.kuraarasbasin.net/>

### Actions en bref

- Organise des formations et des ateliers pour le suivi et la gestion du bassin fluvial.
- Organise une tournée d'étude en Europe sur la transposition de la directive-cadre sur l'eau.
- Réalise des missions trimestrielles de suivi avec des laboratoires des trois pays du Caucase.
- Prépare un rapport initial et des plans de gestion du bassin fluvial pour une série de sous-bassins sélectionnés
- Traduit des directives et des orientations clés de l'UE
- Prépare des outils de communication et de participation publique.

## Gouvernance en matière d'eau dans les pays EECCA de l'Ouest

Aide les pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale (EECCA) à s'aligner sur les normes européennes afin de garantir une distribution équitable de l'eau et soutient le développement de mécanismes régulateurs et de procédures institutionnelles pour les plans de gestion des bassins fluviaux.

Budget € 3 millions

Durée 2008-2010

Pays participants : Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Georgia, Moldavie, Ukraine

### Objectifs

Ce programme entend contribuer à la lutte contre la pollution et à la promotion d'un partage équitable et d'une utilisation judicieuse des rares ressources d'eau. Il se propose aussi d'améliorer, de mettre en œuvre et d'assurer le respect de la législation dans le domaine de l'eau, tout en contribuant au rapprochement avec les normes européennes. Les pays EECCA de l'Ouest qui sont des pays partenaires, à savoir le Belarus, la Moldavie et l'Ukraine, ainsi que l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie dans le Sud-Caucase partagent des bassins hydrographiques et des eaux avec l'UE, ce qui fait de la gestion des eaux transfrontalières une question cruciale.

### Concrètement ?

Ce programme soutient le développement continu des mécanismes de réglementation et des procédures institutionnelles en vue d'une amélioration des plans de gestion des bassins fluviaux et d'un renforcement de la capacité de mise en œuvre. Il encourage la coopération entre les pays partenaires, notamment en veillant à la compatibilité de l'information et aux échanges de données. Il aide également à spécifier le type d'informations nécessaires et détermine comment celle-ci doit être utilisée, en particulier via des mécanismes de permission et de contrôle.

Le projet revêt deux dimensions, avec un volet axé sur des activités nationales spécifiques de

promotion des bonnes pratiques et un autre qui concerne des mesures régionales susceptibles de garantir la compatibilité et la compréhension mutuelle des approches de gestion de l'eau dans tous les pays partenaires. Il contribue également aux dialogues de politique nationale mis en place au titre de l'Initiative de l'UE dans le domaine de l'eau afin d'aider les différents pays. La mise à disposition de matériel permet par ailleurs de renforcer les mécanismes d'autorisation et de contrôle et fournit les informations nécessaires sur la qualité de l'eau. Des normes de qualité appropriées peuvent ainsi être fixées. Enfin, le projet fournit une assistance technique et il mettra en œuvre des projets-pilotes dans tous les pays participants.

Site Internet : <http://wgv.org.ua/about.php>

### Actions en bref

- Fournit une assistance technique pour le développement et la mise en œuvre des plans de gestion des bassins fluviaux.
- Garantit une distribution équitable de l'eau à partir des ressources disponibles entre les pays bénéficiaires et les consommateurs.
- Organise des ateliers et des visites d'étude dans chaque pays pour recueillir des données.
- Identifie des sites pour la mise en œuvre de projets-pilotes : quatre en Ukraine et deux dans chacun des autres pays partenaires.

## Dimension sociale et humaine

Multiplier les contacts à l'échelon des individus entre les pays partenaires et l'UE, d'une part, et entre les pays partenaires eux-mêmes, d'autre part, est un objectif majeur de la politique européenne de voisinage. D'aucuns estiment en effet que s'il est parfois difficile d'établir des contacts et des relations au niveau politique entre certains pays, il est souvent possible de tisser des liens entre des institutions publiques représentées au niveau des experts, des organisations de la société civile et des citoyens. Des contacts qui, à leur tour, de manière ascendante, favorisent une amélioration de la coopération régionale sur le long terme.

Dans le domaine social et humain, la coopération régionale entre l'UE et ses voisins de l'Est vise essentiellement à promouvoir une culture des droits de l'homme et à combattre préventivement la toxicomanie tout en participant à la lutte contre le trafic de drogues.

Les partenaires de l'Est participent également à des programmes internationaux d'éducation, comme TEMPUS IV, qui soutient la modernisation de l'enseignement supérieur, promeut la coopération et améliore la compréhension mutuelle, et Erasmus Mundus, qui facilite la coopération entre établissements de l'enseignement supérieur.

Un programme axé sur la sensibilisation aux relations et à la coopération entre l'UE et ses voisins de l'Est a également été lancé. Ce programme régional d'information et de communication finance des projets divers, depuis la formation des journalistes jusqu'à la presse écrite et à la production audiovisuelle en passant par la création de l'ENPI Info Centre.

**Les projets financés sont les suivants :**

- CIUDAD – Aménagement urbain durable
- Programme Culture pour le partenariat oriental – Partie I
- Erasmus Mundus II – Partenariats au titre de l'Action 2
- Programme régional d'information et de communication
- TEMPUS IV – Enseignement supérieur



## CIUDAD – Développement urbain durable

CIUDAD vise à aider les gouvernements locaux des pays du Voisinage à s'attaquer durablement aux problèmes de développement urbain, en encourageant la coopération entre les acteurs locaux et leurs homologues de l'UE

Budget € 14 millions

Durée 2009-2013

**Pays participants :** Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoire palestinien occupé, Syrie, Tunisie, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Russie, Ukraine

### Objectifs

Le programme CIUDAD (« Cooperation in Urban Development and Dialogue », Coopération en matière de développement urbain et dialogue) entend promouvoir la compréhension mutuelle, le dialogue et la coopération entre les acteurs locaux de l'UE d'une part et des pays partenaires du Sud et de l'Est du Voisinage (région IEVP) d'autre part. À cet effet, il soutient le renforcement des capacités pour la modernisation et le renforcement des gouvernements locaux et régionaux. Il vise également à mettre en place de nouveaux partenariats et à renforcer les partenariats existants entre autorités locales et régionales de la région

de l'IEVP (sud-sud, est-est et sud-est) afin de pérenniser les réalisations au-delà de la durée de vie du programme.

CIUDAD profite des travaux des précédentes initiatives comme les programmes MED'ACT et MED-PACT financés au titre de l'instrument MEDA (Sud) et les programmes TCAS et IBPP financés par l'instrument TACIS (Est), entre autres.

### Concrètement ?

Une vingtaine de projets bénéficiant d'un cofinancement (subventions) se concentrent sur les trois priorités thématiques suivantes : l'environnement durable et l'efficacité énergétique ; le développement

économique durable et la réduction des disparités sociales ; la bonne gouvernance et la planification et le développement urbains durables. Les partenariats associent des consortiums d'organisations regroupant des autorités locales, des universités, des ONG et d'autres acteurs du développement urbain durable aussi bien de l'UE que des pays du Voisinage.

Un mécanisme d'appui au programme assure le soutien technique aux bénéficiaires et le suivi des progrès ainsi que la diffusion des résultats et la visibilité de CIUDAD, essentiellement par le biais de réseaux urbains et régionaux existants.

Site internet : prochainement

### Actions en bref

- Promotion du concept de développement urbain durable dans l'UE et dans la région de l'IEVP.
- Création de partenariats durables entre les autorités locales de l'UE et de la région de l'IEVP, ainsi qu'entre les partenaires de l'Est et du Sud du voisinage (coopération interrégionale).
- Renforcement de la capacité des autorités locales et de la coordination entre les niveaux locaux et régionaux de gouvernement.
- Identification et élaboration de projets de développement urbain durable par les autorités locales de l'UE et de la région de l'IEVP. Ces projets seront présentés, dans un format adapté, aux institutions financières internationales susceptibles de les financer.

## Programme culturel du partenariat oriental – Partie I

Renforce les liens culturels régionaux et le dialogue au sein de la région de l'Est de la PEV, d'une part, et entre les réseaux culturels et les acteurs de l'UE et ceux des pays de l'Est de la PEV, d'autre part

Budget € 3 millions

Durée 2009-2013

**Pays participants :** Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, Ukraine, Belarus<sup>1</sup>

### Objectifs

Ce programme vise à aider les pays partenaires à mettre en œuvre à l'échelon gouvernemental la réforme de leurs politiques culturelles, ainsi qu'à renforcer les capacités et à améliorer le professionnalisme des opérateurs culturels de la région Est de la PEV. Il contribue à l'échange d'information et d'expériences entre opérateurs culturels au niveau régional ainsi qu'avec l'UE. Le programme entend aussi promouvoir des initiatives régionales qui mettent en avant des contributions positives de la

culture au développement économique, à l'inclusion sociale, à la résolution de conflits et au dialogue interculturel.

### Concrètement ?

Ce programme entend renforcer les capacités du secteur public et des opérateurs culturels dans le domaine de l'élaboration de politiques et de la génération de projets et de ressources. Il encourage le dialogue et contribue au développement de mécanismes de coopération au sein du secteur, et ce dans la région tout entière.

Il encourage également les initiatives culturelles intra-régionales et interrégionales (UE-PEV) et les partenariats, tout en participant au renforcement des compétences en gestion et des capacités de travail en réseau des organisations et des opérateurs culturels. Le programme promeut les liens entre les activités culturelles et les priorités plus générales de la politique régionale, comme la création d'emplois et l'inclusion sociale, la protection de l'environnement, la prévention et la résolution des conflits et le dialogue interculturel.

Site internet : prochainement

### Actions en bref

- Fournit une assistance technique aux ministères de la culture dans leurs réformes des politiques et contribue à une refonte totale du cadre juridique et réglementaire pour encourager la modernisation du secteur de la culture.
- Organise des formations en fonction des pénuries de personnel identifiées dans le secteur de la culture.
- Facilite et améliore l'accès du grand public aux ressources culturelles.
- Soutient la préservation et la valorisation des ressources et du patrimoine culturel régional.
- Stimule les échanges pluridisciplinaires et trans-sectoriels entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé.
- Favorise la formation des opérateurs culturels de la région en apportant un soutien au développement de la gestion stratégique, de la planification d'activités, des communications, de la sensibilisation, de la collecte de fonds et d'autres capacités utiles.

<sup>1</sup> Pour le Belarus, la participation dépend de l'évolution de la politique intérieure et de la réintégration du pays dans le processus de la PEV

## Erasmus Mundus II – Action 2: Partenariats

Promotion de la coopération entre établissements d'enseignement supérieur en facilitant les partenariats, la mobilité et les échanges d'étudiants, de chercheurs et de personnel universitaire

Budget € 29 millions

Durée 2009-2010

**Pays participants :** Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoire palestinien occupé, Syrie, Tunisie, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Russie, Ukraine

### Objectifs

L'Action 2 : Partenariats du programme Erasmus Mundus II a vocation à favoriser une meilleure compréhension et l'enrichissement mutuel entre les pays de l'UE et les pays tiers et, dans une perspective à moyen terme, à renforcer leurs liens politiques, culturels, éducatifs et économiques.

Ce projet succède au projet Erasmus Mundus – Volet coopération extérieure

### Concrètement ?

Il s'agit d'un programme de coopération et de mobilité,

finançant des partenariats dans l'enseignement supérieur entre l'UE et les pays tiers par le biais de bourses, qui complète d'autres initiatives financées par l'UE dans le même domaine. Les groupes ciblés sont les étudiants et le personnel universitaire des pays de l'UE et les ressortissants des pays tiers, la priorité étant donnée aux personnes en situation de vulnérabilité (réfugiés, demandeurs d'asile, etc.).

Le programme renforce la capacité de coopération internationale des universités des pays tiers, tout en favorisant la coopération entre institutions.

Il offre aux étudiants doués, notamment issus de groupes de populations vulnérables, l'occasion d'acquérir un bagage linguistique, culturel et éducatif en poursuivant leurs études dans un autre pays, et défend les valeurs de l'UE. Par ailleurs, il améliore la transparence et la reconnaissance des filières d'études et des qualifications.

Lancé en 2006 par l'Office de coopération EuropeAid, sa mise en œuvre est du ressort de l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA).

**Site Internet :** <http://eacea.ec.europa.eu/extcoop/call/index.htm>

### Actions en bref

- Aide à la mobilité des étudiants et du personnel universitaire par le biais d'un programme d'échanges.
- Soutien aux partenariats et à la coopération entre les universités européennes et celles des pays voisins.
- Renforcement du rôle de l'enseignement supérieur par l'échange de connaissances, de compétences et de savoir-faire.
- Création d'opportunités uniques, pour les citoyens des pays tiers, d'acquérir un nouveau bagage culturel et éducatif.
- Préparation à la reconnaissance internationale des filières d'études et des qualifications.
- Renforcement de la capacité de coopération internationale des universités des pays partenaires.

## Programme régional d'information et communication

Sensibilisation de l'opinion publique pour une meilleure compréhension de l'Union européenne et de ses relations avec les pays du Voisinage, par un soutien des journalistes et des médias dans la production d'information, et par la formation

Budget € 19 millions

Durée 2008-2011

**Pays participants :** Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoire palestinien occupé, Syrie, Tunisie, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Russie, Ukraine

### Objectifs

Le programme se propose de sensibiliser l'opinion publique en vue d'une meilleure connaissance de l'Union européenne et de ses relations avec les pays voisins, et de susciter localement une volonté d'implication et d'appropriation commune. Il explicite les politiques menées et met également en relief l'aide au développement déployée par l'Union dans la région. Il facilite la coopération entre les journalistes et les médias, aide à construire des réseaux de communication durables et soutient le développement permanent de la liberté d'opinion et d'expression, dans l'espoir de contribuer à l'émergence d'un environnement propice au dialogue et à la compréhension mutuelle.

### Concrètement ?

Le programme s'attache à coopérer avec les journalistes et les médias qui dispensent des connaissances sur l'UE, en mettant à leur disposition des sources d'information et en facilitant la production de reportages. Il offre aux jeunes journalistes, en particulier, l'opportunité de comprendre l'Union et de rendre compte des activités intéressant leur propre pays, et aux médias, la possibilité de mettre en place des canaux de communication et des réseaux régionaux. Il améliore également la diffusion de l'information et son impact et s'occupe de sondages d'opinion dans les pays voisins.

Le programme finance quatre projets : Media activities: maximising

EU presence in the region's media, qui a attribué un certain nombre de contrats à des médias de la région ; Multiplier activities: training & network building, qui propose des formations à des journalistes des grands médias de la région ; Information and communication support and media monitoring project (projet de création de l'ENPI Info Centre), qui a pour objet la production d'informations et la suivie médiatique et enfin, le projet Strategic communications research & analysis: Opinion research and polling, qui porte sur des enquêtes et sondages d'opinion.

Le programme succède au programme régional d'information et de communication.

**Site Internet :** [http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/index_fr.htm)

### Actions en bref

- Mise en place de l'ENPI Info Centre ([www.enpi-info.eu](http://www.enpi-info.eu)), dont l'objet est la production et la diffusion d'informations et le suivi médiatique.
- Production de reportages TV, radio, presse et presse en ligne, réalisés sur le terrain, concernant des projets financés par l'UE ([www.eurojar.org](http://www.eurojar.org) et Euromed-news – Sud – <http://www.window-to-europe.eu/> et projet d'information et de communication pour le Caucase oriental (TV, radio, presse et web) avec Internews – Est – site qui sera lancé prochainement).
- Formation de plus de 200 journalistes en quatre groupes : Moyen-Orient, Maghreb et Liban, Caucase et russophones, et constitution d'un réseau de plus de 500 journalistes, European Neighbourhood Journalism Network <http://www.journalismnetwork.eu/index.php>.
- Réalisation de sondages pour analyser l'état d'esprit et l'opinion de publics cibles déterminants dans les pays voisins et partenaires pour contribuer à l'évaluation et à la définition des politiques de l'UE.

## TEMPUS IV pour l'enseignement supérieur

Appui à la modernisation de l'enseignement supérieur, création d'opportunités de coopération entre les acteurs de terrain et renforcement de la compréhension

Budget entre € 35 et € 39 millions par an

Durée 2008-2013

**Pays participants :** Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoire palestinien occupé, Syrie, Tunisie, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Russie, Ukraine

### Objectifs

Le programme de mobilité transeuropéenne pour l'enseignement supérieur (Tempus) soutient les initiatives des pays partenaires visant à moderniser leur système d'enseignement supérieur et crée des opportunités de coopération entre les acteurs de l'enseignement supérieur de l'Union européenne et des pays participants, au travers de projets communs. Il renforce également la compréhension entre les cultures dans la mesure où il favorise le rapprochement entre les peuples et la convergence avec l'évolution de l'enseignement supérieur dans l'Union européenne pour mener à la création d'emplois et à la croissance.

Le programme succède à Tempus III, mis en œuvre entre 2000 et 2007.

### Concrètement ?

Le programme finance trois types d'actions : des projets communs, des mesures structurelles et des mesures

d'accompagnement. Les projets communs reposent sur des programmes multilatéraux entre établissements d'enseignement supérieur de l'UE et des pays partenaires, qui permettent de mettre au point, de moderniser et de diffuser des programmes d'enseignement et des méthodes et supports pédagogiques nouveaux, de stimuler le développement d'une culture de l'assurance qualité et de moderniser la gestion et la gouvernance des établissements. Les mesures structurelles contribuent au développement et à la réforme des systèmes et des établissements d'enseignement supérieur dans les pays partenaires, à l'amélioration de leur qualité et de leur utilité, ainsi qu'à une plus grande convergence avec l'évolution de l'enseignement supérieur dans l'UE. Quant aux mesures d'accompagnement, elles comprennent des actions d'information et de diffusion, notamment des conférences thématiques, la réalisation d'études, la consultation des parties intéressées, etc.

Le programme lance des appels à propositions pour les deux premiers types d'actions, auxquels peuvent se porter candidats des partenariats, qui sont en fait des consortiums réunissant des organisations parmi lesquelles des établissements d'enseignement supérieur, des entreprises, des ministères, des ONG, etc., de l'Union européenne et des pays partenaires. Les mesures d'accompagnement font l'objet de contrats attribués à l'issue d'appels d'offres, voire de contrats-cadres. Le programme favorise également la coopération internationale et régionale, ce qui facilite une meilleure communication et l'émergence de nouveaux réseaux de contacts personnels et professionnels entre les milieux universitaires de l'UE et des pays partenaires. L'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA) est chargée de mettre en œuvre le programme Tempus.

**Site Internet :** [http://eacea.ec.europa.eu/tempus/index\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/tempus/index_en.php)

### Actions en bref

- Appui aux processus de transition et de modernisation de l'enseignement supérieur dans les pays partenaires.
- Soutien de projets communs en faveur de l'élaboration de programmes, de méthodes et de matériels pédagogiques nouveaux.
- Promotion de mesures structurelles contribuant à réformer les systèmes et les établissements d'enseignement supérieur.
- Amélioration de la convergence avec l'évolution de l'enseignement supérieur dans l'UE pour mener à la création d'emplois et à la croissance.
- Coopération avec le programme Erasmus Mundus, qui finance des activités de mobilité en faveur des étudiants et du personnel enseignant de l'enseignement supérieur.

## Instruments de coopération internationale

La Commission européenne soutient les processus de réforme et de transition en cours dans les pays partenaires voisins de l'UE au moyen d'une série d'instruments de coopération performants et très complémentaires : Coopération transfrontalière (CTF), la Facilité d'investissement dans le cadre de la politique de voisinage (FIV), SIGMA, TAIEX, et l'instrument de jumelage.

La Coopération transfrontalière (CT ou CTF) renforce la coopération entre les régions des États membres de l'UE et les pays partenaires dans le domaine des frontières extérieures. La Facilité d'investissement dans le cadre de la politique de voisinage (FIV) aide les pays partenaires à réaliser les investissements d'infrastructure nécessaires en vue de promouvoir leur développement économique durable.

Ces instruments facilitent la mise en œuvre des accords conclus entre l'UE et les pays partenaires car ils permettent le transfert concret de savoir-faire européen en vue d'aider les pays partenaires à moderniser leurs institutions. En outre, ils favorisent le rapprochement avec le droit et les politiques de l'UE, la coopération, l'intégration économique et la gouvernance démocratique. Ils couvrent une série de domaines, notamment le commerce, l'énergie, l'environnement, l'éducation, la santé et la recherche.



## Coopération transfrontalière

La Coopération transfrontalière (CT ou CTF), une priorité clé de l'IEVP, vise à renforcer la coopération entre les États membres et les Pays partenaires le long des frontières extérieures de l'Union.

Budget € 1,1 milliard

Durée 2007-2013

### Objectifs

La Coopération transfrontalière vise à promouvoir le développement économique et social dans les régions frontalières. Elle s'emploie à relever des défis communs, à assurer l'efficacité et la sécurité des frontières et à promouvoir la coopération à l'échelon des individus.

### Concrètement ?

La Coopération transfrontalière repose sur un partenariat parfaitement équilibré : les pays partenaires et les États membres de l'UE coopèrent au sein d'une structure de gestion commune, régie par un ensemble unique de règles de mise en œuvre et dotée d'un seul et même budget. Des besoins communs sont identifiés par les partenaires locaux de

part et d'autres de la frontière, l'objectif étant de mettre en œuvre les activités les mieux adaptées au contexte local. Au total, 15 programmes de Coopération transfrontalière (9 en rapport avec une frontière terrestre, 3 en rapport avec une frontière maritime et 3 couvrant des bassins maritimes) ont été identifiés de part et d'autre des frontières extérieures de l'UE, à l'Est comme au Sud.

### Programmes

#### 1. Programmes en rapport avec une frontière terrestre

- **Programme Kolarctique-Russie** (Budget: € 28,241 millions)  
Autorité de gestion conjointe : Conseil régional de Laponie, Finlande
- **Programme Carélie-Russie** (Budget: € 23,203 millions)  
Autorité de gestion conjointe : Conseil de la Région d'Oulu, Finlande
- **Programme Sud-Est de la Finlande - Russie** (Budget: € 36,185 millions)  
Autorité de gestion conjointe : Conseil régional de la Carélie du Sud, Finlande
- **Programme Estonie - Lettonie - Russie** (Budget: € 47,775 millions)  
Autorité de gestion conjointe : ministère letton du développement régional et des exécutifs locaux
- **Programme Lettonie - Lituanie - Belarus** (Budget: € 41,737 millions)  
Autorité de gestion conjointe : ministère lituanien de l'intérieur, département de politique régionale
- **Programme Lituanie - Pologne - Russie** (Budget: € 132,130 millions)  
Autorité de gestion conjointe : ministère polonais du développement régional
- **Programme Pologne - Belarus - Ukraine** (Budget: € 186,201 millions)  
Autorité de gestion conjointe : ministère polonais du développement régional
- **Programme Hongrie - Slovaquie - Roumanie - Ukraine** (Budget: € 68,638 millions)  
Autorité de gestion conjointe : Agence nationale de développement en Hongrie
- **Programme Roumanie - Ukraine - République de Moldavie** (Budget: € 126,718 millions)  
Autorité de gestion conjointe : ministère roumain du développement régional et du logement

#### 2. Programmes relatifs à des frontières maritimes

- **Programme Espagne - Maroc** (Budget: € 135,231 millions)  
Autorité de gestion conjointe : ministère espagnol de l'économie et des finances
- **Programme CTF Atlantique** (Budget: € 27,762 millions)  
Autorité de gestion conjointe : ministère espagnol de l'économie et des finances
- **Programme Italie - Tunisie** (Budget: € 25,191 millions)  
Autorité de gestion conjointe : Région de Sicile, Italie

#### 3. Programmes relatif à un bassin maritime

- **Programme de la mer Noire** (Budget: € 17,306 millions)  
Autorité de gestion conjointe : ministère roumain du développement régional et du logement
- **Programme de la mer Méditerranée** (Budget: € 173,607 millions)  
Autorité de gestion conjointe : Région de Sardaigne, Italie
- **Programme de la région « mer Baltique »** (Budget: € 22,608 millions – Contribution de l'IEVP au programme intégré de la mer Baltique)  
Autorité de gestion conjointe : Investitionsbank Schleswig-Holstein, Allemagne

#### Assistance technique dans le cadre de la CTF de l'IEVP

La Commission européenne fournit une assistance technique aux programmes de CTF, essentiellement au travers du financement de deux projets : l'initiative de renforcement des capacités administratives régionales (RCBI) et le projet INTERACT ENPI.

#### Initiative de renforcement des capacités administratives régionales (RCBI)

L'assistance technique offerte vise à aider les pays partenaires à préparer et à mettre en œuvre les programmes relevant du volet CTF de l'IEVP. Garantit la coordination entre les autorités communes de gestion et facilite leur coopération étroite avec la Commission européenne.

Site Internet : [www.rcbi.info](http://www.rcbi.info)

#### Actions en bref

- Fournit des informations sur les possibilités de coopération transfrontalière dans le cadre de l'IEVP
- Aide à identifier et à élaborer des projets et à préparer des demandes
- Facilite la recherche de partenaires de part et d'autre de la frontière
- Dispense une formation en gestion de projet

#### INTERACT IEVP

Vise à améliorer la gestion et la mise en œuvre des programmes de CTF de l'IEVP. Travaille en étroite coopération avec les autorités de gestion conjointe et assure la coordination entre elles et avec la Commission européenne.

Offre une plateforme permettant à tous les acteurs de la CTF IEVP de se rencontrer pour échanger leur expertise et leurs bonnes pratiques. Le projet INTERACT IEVP est géré par la région autonome de Bratislava en Slovaquie. Deux points INTERACT IEVP ont été établis et sont hébergés respectivement par le ministère de l'emploi et de l'économie, à Turku, en Finlande, et par la région de Toscane, à Florence, en Italie. Les points INTERACT ENPI de Turku et de Toscane sont chargés de fournir de l'assistance aux programmes de coopération transfrontalière. La couverture géographique exacte de ces deux points est précisée sur le site Internet du projet Interact.

**Site Internet :** <http://www.interact-eu.net/enpi>

### Actions en bref

- Services de conseils spécifiques aux autorités de gestion conjointe des programmes
- Organisation de séminaires pour l'ensemble de la communauté CTF de l'IEVP sur des questions stratégiques ou techniques.
- Plateforme virtuelle où l'ensemble des programmes peuvent discuter régulièrement de leurs problèmes et trouver des solutions.
- Réalisation d'études, mise au point d'outils et de manuels.

### Projets

L'autorité de gestion conjointe (AGC) de chaque programme lance régulièrement des appels à propositions, en spécifiant la date limite d'envoi des dossiers et les critères d'éligibilité pour chaque appel, plus précisément les conditions d'éligibilité des candidats, la taille des projets, les secteurs de coopération, etc.

L'AGC signe un contrat par projet impliquant des États membres et des pays partenaires. Elle assure ensuite le suivi de l'évolution des projets avec le concours des secrétariats techniques conjoints (situés dans les États membres où est basée l'AGC) et de leurs antennes locales (situées dans les États membres et dans les pays partenaires). La même série de procédures s'applique à ces projets de part et d'autre de la frontière extérieure de l'UE.

### Qui peut déposer une candidature ?

- Les autorités locales et régionales ;
- Les ONG, les organismes de développement, les associations professionnelles et les institutions culturelles ou scientifiques ;
- D'autres instances majeures.

Les critères d'éligibilité des candidats sont définis lors de chaque appel à propositions.

### Partenaires

Le partenariat doit réunir un État membre de l'UE et un pays partenaire. Chaque projet doit impliquer au moins un État membre et un pays partenaire.

### Pour en savoir plus

Les appels à propositions et les dossiers de candidature (accompagnés de directives et de formulaires à l'attention des demandeurs) sont publiés en ligne par les AGC. Il convient de consulter leur site web pour prendre connaissance des appels à propositions, des projets sélectionnés, des prévisions et des mises à jour.

## FIV, SIGMA, TAIEX, Instrument de jumelage

### Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV)

La Facilité d'investissement dans le cadre de la politique de voisinage (FIV) est un instrument novateur de la PEV qui vise à mobiliser des fonds supplémentaires en faveur de projets d'infrastructure dans les pays voisins. Elle réunit des subventions de la Commission européenne et des États membres de l'UE ainsi que des prêts d'institutions financières publiques européennes. La FIV met essentiellement l'accent sur le secteur de l'énergie, des transports et de l'environnement, mais un soutien financier peut également être octroyé à des projets axés sur le développement des PME ou sur les infrastructures du secteur social.

La Commission envisage de doter la FIV d'une enveloppe de 700 millions d'euros entre 2007 et 2013. La FIV bénéficie aussi de contributions financières des États membres. De la sorte, les moyens disponibles sont mis en commun et sont mieux utilisés au service des pays partenaires. En encourageant les actions européennes conjointes, la FIV ouvre la voie à une coordination concrète des donateurs, au partage des tâches et à l'harmonisation des procédures. Au cours de ses quinze premiers mois d'activités, la FIV a apporté un soutien à des projets pour un investissement total de 7,3 milliards d'euros.

La FIV est un levier concret axé sur des pays qui se sont dotés d'un plan d'action conclu avec l'UE au titre de la PEV. D'autres pays de la PEV peuvent également prétendre, au cas par cas, à un financement au titre de la FIV si leur projet est de nature transnationale ou régionale et qu'il présente un intérêt particulier pour l'UE et ses partenaires.

**Site Internet :** [http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/irc/investment\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/irc/investment_fr.htm)

### SIGMA

Le programme SIGMA d'aide à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion (Support for Improvement in Governance and Management) est le fruit d'une initiative conjointe de la Commission européenne et de l'OCDE. Essentiellement financé par l'UE, ce programme vise à améliorer le travail des pouvoirs publics dans des domaines tels que la réforme administrative, les marchés publics, l'éthique du secteur public, la lutte contre la corruption et le contrôle interne et externe des finances. Ce programme permet d'aider les pays qui en font la demande à instaurer des systèmes de gouvernance et de gestion administrative adaptés à l'économie de marché dans le respect du principe de la primauté du droit et de la démocratie.

**Site Internet :** <http://www.sigmaweb.org>

## TAIEX

Le programme TAIEX (Technical Assistance and Information Exchange) a été instauré dans les pays de l'IEVP en 2006 pour leur offrir une assistance et des conseils pendant une courte durée lors de la mise en œuvre des plans d'action au titre de la PEV. Il avait été créé initialement en 1996 pour fournir une assistance technique ciblée à court terme aux pays candidats à l'adhésion à l'UE. Il permet d'aider les pays voisins à rapprocher leur législation du droit de l'UE et à transposer et à mettre en œuvre l'acquis communautaire. En réponse aux besoins des pays partenaires, il centralise les demandes d'assistance et mobilise des experts spécialisés pour résoudre les problèmes très rapidement. Cette assistance est dispensée au travers de missions d'experts, d'ateliers, de séminaires et de voyages d'étude.

**Site Internet :** [http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/taix\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/taix_fr.htm)

## JUMELAGE

Le jumelage est une initiative de la Commission européenne qui visait au départ à aider les pays candidats à l'adhésion à acquérir les compétences et l'expérience indispensables pour adopter et mettre en application l'acquis communautaire. Depuis 2004, ce dispositif s'étend aux pays de la région de l'IEVP. Conçus pour répondre aux besoins, les projets de jumelage réunissent les compétences du secteur public des États membres de l'Union européenne et des pays bénéficiaires dans le but d'améliorer les activités de coopération. Les projets de jumelage sont des projets conjoints, du ressort des deux administrations partenaires. Le pays bénéficiaire en assure l'entière gestion.

**Site Internet :** [http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/twinning\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/twinning_fr.htm)



**Commission européenne**

**Bureau de coopération EuropeAid**

Opérations Centralisées pour l'Europe, la Méditerranée et le Moyen-Orient

B-1049 Bruxelles

[http://ec.europa.eu/europeaid/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm)



ISBN 978-92-79-10436-7



9 789279 104367